

SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



KATERINA KOVANJI

Corse-Russie, à la croisée des cœurs

P4

LOISIRS

Scappà,
l'art de
la fugue

P6



SOCIÉTÉ

Guy Firroloni,
regard sur
l'édition corse

P8



1,60€



ÉDITOS P3 • BRÈVES P22 • SETTIMANA CORSA P 23 • AGENDA P26

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

BALÉONE

Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions
À louer à la journée, au mois ou à l'année

 www.rivesud-immobilier.com

 04 95 50 43 40

RN 194
ZA Baleone Centre
20167 Sarrola Carcopino



• Parking gratuit

L'EPIC

C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, évènements

 04 95 28 40 28

 www.brasserie-lepic.com

HUMEUR

Ne plus céder!

Emmanuel Macron est président depuis deux mois. La presse et autres chroniqueurs attendent le faux pas car n'est pas Jupiter qui veut ! Mais force est de constater qu'il incarne pour l'instant cette fonction présidentielle disparue depuis quelques années.

De la visite de Donald Trump à celle de Benyamin Netanyahu, aucune fausse note. Le chef d'orchestre veille aux accords même si ces derniers ne sont pas forcément entendus.

Et puis il y a les discours, prolixes mais soignés. On ne les retiendra pas tous. Sauf un, désormais devenu historique. Celui du 16 juillet lors de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv' les 16 et 17 juillet 1942. Après François Mitterrand qui institue en 1993 cette journée commémorative, après Jacques Chirac qui admet en 1995 pour la première fois la responsabilité de l'État français dans la déportation et l'extermination de Juifs, Emmanuel Macron va plus loin en reconnaissant que Vichy c'était la France: «*Ce n'était pas tous les Français, mais c'était le gouvernement de la France*». Déclarant même que cette «*France de Vichy avait pu compter sur les ressources vives du pays pour mener sa politique de collaboration*».

Certains pourront dire que ce discours était trop long pour qu'on en assimile toute la portée, non plus symbolique mais factuelle. Pourtant Emmanuel Macron, lors de cette cérémonie a exprimé devant les survivants et leurs familles la douloureuse vérité. Celle d'une France coupable d'avoir par ses choix, assassiné 13 000 Juifs dont 4 115 enfants, simplement parce qu'ils étaient Juifs.

Il a aussi dénoncé «*l'antisionisme forme réinventée*» de l'antisémitisme et demandé à la justice de faire la lumière sur le meurtre aux possibles motivations antisémites de Sarah Halimi.

En fait, ce 16 juillet 2017, Emmanuel Macron a mis des mots sur des maux encore actuels. Des mots pour ne pas, ne plus céder. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

À MODU NOSTRU
À MODU NOSTRU

A moda di Calarena

Ind'u settore di a moda, in Corsica, ci sò belle riescite. Quand'ellu si face u giru di e rete sociale si trovanu andature piacevule assai. Di sicuru, Calarena ne face parte. A marca purtivehjaccia hà cumincatu à fassi cunnosce prupunendu un spugliataghju à u mare, nanzu di lancià i so propii custumi di bagnu riversibili. Si definiscenu ste creazione cum'è seconde pelle cù e so belle forme è u so festivale di colori. Sò state d'altronde messe in lume mentre a sfilata ritrasmissa nant'à a tela à u Salottu internaziunale di i panni intimi è di u «swimwear», Mode City. Si tratta d'una finestra versu u mondu per a piccula marca corsa nata in Purtivechju. Calarena hè stata inghjennata da duie surelle, Marie-Luce de Rocca Serra è Sandrine Piergigli. Hà vintu a so rinomina ind'u circondu balneariu è u Premiu Creatore à l'uccasione di stu listessu salottu ind'u 2015, ma sin'à oghje ferma torna poca cunnosciuta.

Per mezu di stu ritovu, Calarena s'hè fatta rimarcà. Hà pussutu rimandà e so cliente putenziale versu i so rivenditori, moltu più chè nant'à u so situ calarena.com, ind'v'ella ferma redotta a cullezzione pruposta. Per e creatrice, «*si pruvanu i custumi di bagnu piuttosto ind'una buttega. E spese nant'à a tela anu una parte forte di ritornu*».

A marca hà sviluppatu dinù u so universu in giru à l'arte di u campà in Corsica. Sò state iniziate cullaburazione cù altre marche per a creazione d'un cabà in neoprene, o di scarpi cù briglie intercambievule.

Ghjè in Italia chì Calarena face cuncepisce i so vestiti, ind'un attellu chì ghjè u so partenariu dapoi u principiu. L'aspettu riversibile di i custumi di bagnu, cù dui colori sfarenti, permette di diversificà e tenute. Vanu i prezzi da 135 à 185 euri. Per i mudelli i più tennichi, cù anelli, per indettu, si pò tuccà i 345 euri. Oghje ghjornu, l'impresa hà trè butteche, tutte in Corsica, ma distribuisce ancu i so prodotti ind'è 150 punti di vendita, di i quali a metà in Francia, 30 percentu in Europa è 20 percentu per l'esportazione ind'i paesi cum'è u Giappone, Singapore, Israele... Frà i prussimi prugetti, per quist'annu chì vene, ci hè l'apertura di franchise in Cap-Ferret è St-Tropez. Calarena un hà finitu di stunà ci. Li preghemu bona fortuna per a seguita! ■

Vous vivez

en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenaï,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?

**Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?**

**Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?**

**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ◊
CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec **Alta Frequenza** et **Télé Paese**

AVEC LA COLLABORATION DE:

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 | 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni



KATERINA KOVANJI

À la croisée des âmes russe et corse



Katerina Kovanji, mezzo-soprano russe de 32 ans, est soliste de l'opéra de Saint-Petersbourg et de la compagnie lyrique de Foggia en Italie. Elle partage sa vie entre les plus grandes villes d'Europe, où elle se produit régulièrement, et la Corse, sa seconde patrie, où elle donne cet été une série de concerts.

Un français parfait avec une pointe d'accent, un regard pétillant, un grand sourire... Il y a, chez la mezzo-soprano russe Katerina Kovanji, un mélange de charme et de modestie. Née à Saint-Petersbourg en 1985, elle y a appris le chant dans les écoles et les conservatoires les plus renommés, comme l'académie de musique Rimsky-Korsakov. En 2005, elle est lauréate du prix «Espoirs de la Russie», puis est consacrée en 2014 «Voix de la Russie». À Bari, dans le sud de l'Italie, elle a remporté le 29 mai dernier le premier prix et le prix d'excellence du concours international de chant lyrique. Cette polyglotte [outre sa langue maternelle, elle parle l'italien, le français, l'espagnol, l'anglais et l'allemand] mène sa vie au fil des concerts, des représentations: «J'ai commencé l'année le 1^{er} janvier à Saint-Petersbourg par - 25 °pour une répétition avant de filer à l'Opéra de Francfort où j'étais Angelina, dans la Cenerentola de Rossini, remarque-t-elle. Et j'ai continué.» Avec notamment Rosina dans *Le Barbier de Séville*, au Teatro Umberto Giordano à Foggia et au Teatro Garibaldi à Lucera en Italie, puis Madrid [*Antologia de Zarzuela*] et à nouveau à Saint-Petersbourg. Pourtant, Katerina a un attachement particulier à la Corse, qui en son temps, a su accueillir les Russes réfugiés. Elle l'a découverte en touriste, puis elle y a rencontré David Aïdan Bonifaci, devenu son époux. «Il y a une grande similitude entre l'âme corse et l'âme russe, beaucoup de traits communs, dans la fierté, la fidélité, les valeurs du cœur. Cette île, c'est pour moi bien autre chose que la beauté des paysages. C'est une terre de culture, forte, dans laquelle je me sens bien.» Des ressemblances qui se retrouvent dans l'amour de la musique et du chant. «Les gens sont curieux des interprétations lyriques mais aussi



LES RUSSES DE CORSE

Bien sûr, il y eut Napoléon, la campagne de Russie, mais l'histoire entre Corse et Russie n'est pas faite que de Bérézina! Bien au contraire, même si les liens tissés ont pour origine une tragédie. Le 20 novembre 1920, les restes des armées blanches russes qui ont combattu le bolchevisme évacuent la Crimée où elles s'étaient réfugiées et les bateaux russes s'y trouvant sont mis sous la protection française. En une semaine, 130 navires arrivent à Constantinople, avec 146 200 réfugiés à bord, dont 29 000 civils. Les pays voisins se montrant peu désireux de les accueillir (2 000 iront en Roumanie, 1 700 en Grèce, 3 800 en Bulgarie, 22 300 en Serbie...) il reste encore près de 100 000 réfugiés dans les camps au début de l'année 1921. L'État de Sao-Paulo au Brésil se propose d'en accueillir 10 000, ouvriers agricoles ou laboureurs. Le gouvernement français est ravi mais l'affaire se révélera compliquée. Près de 3 500 Russes sont cependant embarqués sur un vieux paquebot repeint en gris, le *Rion*, qui doit être remorqué pour traverser la Mer Noire puis rallier la Méditerranée. Où le faire accoster? On choisit Ajaccio où il arrive le 15 mai 1921. Ses passagers sont mis en quarantaine et leur situation est des plus précaires. Passé un premier sentiment d'inquiétude dans la population – guère plus de 20 000 âmes à l'époque – une chaîne humanitaire s'organise assez rapidement pour leur venir en aide «... *comme hommes, à qui rien d'humain ne sera étranger*» pouvait-on lire dans le journal *La Jeune Corse*. Progressivement, les passagers sont autorisés à descendre. Ils sont hébergés à la caserne Livrelli. Dans une Corse saignée à blanc par la Grande Guerre, où la main d'œuvre fait défaut, une demande émerge, notamment de la part des agriculteurs de l'intérieur. En quelques mois, près de 1 800 Russes, passant par le biais de contrats gérés par l'administration ou se débrouillant par eux-mêmes, quittent le navire pour travailler dans l'île. Un nouveau bateau à destination du Brésil est affrété par la France. Ils ne seront que 421 à s'y embarquer. Et quand le gouvernement décidera de renvoyer les réfugiés à Constantinople, ils ne seront guère plus de 900 à grimper sur le vapeur *Burgmeister von Melle* qui aura bien du mal à prendre la mer, l'équipage s'étant mis en grève. Quelque 600 repartiront. Vendu à un chantier naval de Savone pour dédommager le Trésor des frais engagés, le *Rion* quittera Ajaccio le 17 mars 1922. S'il semble que nombre de réfugiés russes d'entre eux soient ensuite partis à destination de la France continentale et d'autres pays d'Europe, près de 200 seraient restés en Corse et y auraient fait souche. En 1998, il ne restait qu'un seul survivant du *Rion* en Corse. Les enfants et petits-enfants des réfugiés «*devenus Corses jusqu'au bout des ongles*» ont notamment été à l'origine de Kalinka-Machja, association d'amitié et d'échanges entre la Corse et la Russie. «*Depuis quelques années, [après la Perestroïka], souligne David Aidan Bonifaci, le nombre de Russes s'installant en Corse augmente un peu, de même que celui des mariages russo-corses, mais il semble y avoir encore peu de Corses en Russie.*» ■ CG

Sources : «*Les Russes en Corse*»,

Bruno Bagni, professeur agrégé d'histoire à Toulon, in *Etudes Corses* N° 49.

connaisseurs. On sent qu'il y a une tradition, une vraie culture musicale. J'ai toujours eu le sentiment que c'est la nature qui forme les voix. La Corse est une région montagneuse, il y a une nature particulière des voix corses qui montent très haut dans la gamme, un goût particulier de la musique. Il y a eu des musiciens, des ténors de légende comme Vezzani, Luccioni ou Micheletti, mais avec Carlo Ciabrini [ténor], Jean-Christophe Spinosi [chef d'orchestre] et bien d'autres encore, la flamme n'est pas éteinte! La Corse est une réserve de très belles voix, de magnifiques musiciens. J'y vis près de la moitié de l'année, j'aimerais apporter quelque chose à mon niveau, refaire peut-être le lien entre cette île et la Russie, mon pays, ou – pourquoi pas – d'autres régions du monde où mon travail est connu. Je vois de grandes similitudes par exemple entre les chants polyphoniques géorgiens et les polyphonies corses. Pourquoi ne pas créer un lien plus important...»

Cet été, Katerina sera à nouveau la Rosina du *Barbier de Séville*, à Ischia, et poursuivra ses «dates» en Europe, tout en donnant une série de concerts en Corse. «*Ça fait déjà environ trois ans que je chante ici. J'ai participé à différents festivals, à Canari notamment, donné des concerts à Sari-Solenzara, en l'église Saint-Michel de Ghisonaccia. J'étais à Porto-Vecchio, dans l'église Saint-Jean-Baptiste les 29, 30 juin derniers et le 7 juillet accompagnée par Laura Sibella au piano. Je serai à Ajaccio le 22 puis à*

Sari de nouveau le 18 août... l'accueil est toujours très chaleureux. Le public est très réceptif. À Porto-Vecchio, par exemple, des spectateurs qui avaient assisté à mon premier concert sont revenus aux suivants!» Si chaque récital est un moment fort, la soirée du 22 juillet en l'église St-Roch d'Ajaccio occupe une place particulière dans son cœur : «*Dans l'île, pour des raisons de qualité acoustique, je chante généralement dans des églises. Nous habitons une partie de l'année dans le Fium'orbo, ma famille corse a ses origines en Haute-Corse, notamment dans l'Alesani, mais aussi dans la région ajaccienne. Or cette église St Roch était très chère aux Bozzi, la branche «sudiste» de la famille. Ce concert, c'est donc une grande émotion pour moi*». En Corse, Katerina interprète des œuvres de Rossini, Bizet, Rachmaninov, Mozart, Kurt Weil, ainsi que des chants russes mais également corses. À son répertoire, la cantatrice a déjà ajouté *Ciucciarella* dans la version harmonisée au piano par le grand compositeur Henri Tomasi, et elle travaille *L'anniversari di Minetta* du groupe Tavagna, *Corsica de Canta u populu corsu*, *Hosanna in excelsis* du groupe Arapà et d'autres titres encore. Mais après ses concerts estivaux dans les églises de l'île, on aimerait maintenant l'écouter au Théâtre de Bastia ou à l'Espace Diamant d'Ajaccio. Dans un opéra, par exemple... «*Ce serait un beau projet, sourit-elle. Il y a en Corse et en Sardaigne, l'île sœur, tout pour le réussir. C'est une idée à creuser...*» ■ Claire GIUDICI

LOISIRS

Scappà, l'art de la fugue

**Il est plus d'une façon
de s'évader du quotidien.**

**Celle que propose Scappà
consiste à s'évader...**

littéralement,

en mettant en pratique

capacités d'observation

de déduction et de coopération.

Autour de Stéphane Morganti,

une équipe d'amis vient d'ouvrir

à Bastia un espace

d'escape game où vivre

des aventures, en immersion

et en trois dimensions.

Depuis une vingtaine d'années, Stéphane Morganti, 39 ans, travaille dans la restauration: «je gère un snack à la Marina d'Albu dans le Cap corse, U Snacku, où nous proposons des produits bio et mettons en avant les produits corses. J'aime ce métier et le contact avec les gens». Mais quoiqu'attaché à sa profession et à sa terre, lui et sa compagne n'en ont pas moins, de temps en temps, soif d'évasion: «comme beaucoup de Cap corsins, nous aimons voyager», sourit-il. Et c'est au cours de ces voyages que leur conception de l'évasion a pris un sens qui va bien au delà du simple dépaysement, avec la découverte des escape games grandeur nature. «Historiquement, explique Stéphane, les escape games ont d'abord été des jeux vidéos, avec un scénario linéaire, le but du joueur étant de chercher à fuir une situation et s'échapper d'un lieu clos – une pièce ou un bâtiment – au plus vite, en observant, en découvrant des indices, en décodant des énigmes ou en trouvant un passage secret. Puis sont arrivés les Japonais qui, eux, ont décliné le concept en créant des salles et des décors, les escape rooms, afin de permettre à des joueurs de sortir du jeu vidéo pour vivre une aventure en trois dimensions, le live escape game. En général, cela se joue en équipe de 2 à 5 joueurs, ou de 3 à 6. Les joueurs se retrouvent enfermés le plus souvent pendant 60 minutes, dans un thème prédéfini – du milieu carcéral jusqu'à la science fiction, en passant par des enquêtes d'espionnage ou policière, se déroulant à toutes les époques. En quelque sorte un mélange entre Cluedo, chasse au trésor et jeu de rôle. Aujourd'hui, ce type de jeu est très répandu, que ce soit sur le continent, en Europe ou aux USA... et, depuis le 17 juillet, à Bastia où, avec une équipe d'amis, Stéphane a créé Scappà, escape game made in Corsica: sur l'avenue Sampiero-Corso, plus de 200m² de locaux où s'essayer à l'art de se faire la belle, en mode espion ou en mode détenu, selon les scénarii. «Au cours de nos périples, nous avons découvert plein de belles choses, dont ces escape games qu'on a tout de suite voulu ramener chez nous! En s'inspirant des salles dans lesquelles nous avons pu



jouer en Asie, Europe et aux USA, nous sommes revenus sur notre île avec bon nombre de bonnes idées. La Corse n'a pas à rougir face aux escape rooms du continent et d'ailleurs». Pour l'ouverture de Scappà, l'équipe propose deux rooms et deux scénarii différents. «Il y a le thème carcéral avec la prison d'Alcatraz, et un thème espionnage dont l'action se déroule en Russie à Saint Pétersbourg». D'ores et déjà, 2 autres rooms sont en projet. Par ailleurs, les scénarii sont susceptibles d'évoluer: un peu comme pour une série télévisée ou un film à grand succès, un thème peut donner lieu à des saisons 2, 3, 4... permettant aux joueurs de ne pas rejouer une partie mais bien de poursuivre une aventure.

Maître-mot de l'équipe de Scappà: l'immersion. «Pas de carton, ou de trompe-l'œil comme nous en avons souvent vu lors de nos voyages. Les gens sont donc libres de toucher les surfaces en toute liberté, ce qui n'est pas le cas dans pas mal d'escape rooms où vous pouvez trouver sur certains décors des écriteaux "ne pas toucher". Par exemple, pour la room Alcatraz, un ferronnier a construit, sur plans, de vrais barreaux de prison. Les couleurs des pièces du vrai pénitencier ont été recréées à l'identique. Nous sommes conseillés par des professionnels du cinéma pour les effets spéciaux, lumières et sons. Certains des objets et meubles sont de l'époque du thème. Et, comme c'est un univers proche de celui du cinéma, des clins d'œil à certain films cultes sont présents dans nos scénarios et décors. Nous travaillons, aussi, avec des professionnels de la création d'escape sur le continent, qui nous ont fourni des décors magnifiques, leur savoir-faire en électronique et

sur la conception de scénario... Pendant plus de 4 mois, nous avons travaillé nuit et jour, pour offrir au public corse et aux gens de passage des rooms de qualité et très immersives. Les joueurs disposent d'un guide pour les aider, le guide master, qui est intégré au scénario et ne casse donc pas l'immersion: ça évite que le joueur se sente bridé ou trop dirigé.»

À ce souci de réalisme, l'équipe de Scappà a voulu cela dit allier celui du confort et de la sécurité. Pas question de confondre escape room et panic room. «On s'est basés sur le modèle des escape rooms américaines qui sont très carrées sur ce point précis. Les joueurs peuvent sortir de la salle à tout moment en cas de nécessité. De plus, nous avons un système électronique de sécurité dans toutes nos pièces, qui permet d'ouvrir par exemple toute les cellules instantanément. En clair, nous voulions et nous proposons à Bastia un escape game de qualité». Une expérience à vivre en famille, entre amis ou encore entre collègues. «Sur le continent par exemple, beaucoup d'entreprises offrent à leurs employés des séances d'escape game. Il a été démontré que ça avait un impact positif renforçant cohésion, esprit d'équipe et communication. Dans certaines escapes, les employeurs se mettent en coulisse, dans la salle vidéo, pour observer leurs employés se démener à trouver la sortie. Ça permet d'observer qui a le plus de leadership et qui est le plus en retrait, et surtout de se détendre et créer des liens». ■ Tim LEONCINI

Savoir + : www.scappa.fr

LITTÉRATURE EN LANGUE CORSE

« LE RÔLE DE L'ÉDITEUR EST DE TRAVAILLER POUR L'AVENIR »



Photo Claire Giudici

Salons du livre, Festa di a lingua, cafés littéraires... la littérature corse est à l'honneur.

La littérature en langue corse également. Effet de mode, effet de niche ?

Que publie-t-on et qui écrit ? Et qui lit ces livres en corse ?

Autant de questions posées à Guy Firroloni, responsable des éditions Albiana, lors d'une rencontre organisée à Belgodere dans le cadre « di a Festa di a lingua » par l'association littéraire Musanostra.

Les éditions Albiana, Guy Firroloni les a créées dans la première partie des années 1980, à l'époque du Riacquistu. Comme un acte militant. Afin de constituer, pour la Corse, le fonds littéraire nécessaire à la création d'un socle appelé à augmenter, s'enrichir. Le premier ouvrage publié fut le monumental dictionnaire de la langue corse en 4 tomes, *U Muntese*, un ouvrage de référence. Une action militante qu'il poursuit. En collaboration avec l'Université de Corse, Albiana publie ouvrages de fond, recherches, thèses. Ce ne sont sans doute pas ces livres-là qui rencontrent le plus de succès auprès du grand public, mais ils enrichissent ce fonds commun d'ouvrages de références. Par ailleurs, résolument généraliste, la maison couvre tous les champs de l'édition. « Notre politique éditoriale est claire, remarque Guy Firroloni. Nous souhaitons maintenir notre assise locale par la publication de tout ce qui intéresse la société corse et nous élargir à nos voisins méditerranéens, par la traduction d'œuvres étrangères notamment. » Publications scientifiques et patrimoniales, création littéraire par le roman, les nouvelles, la poésie, œuvres artistiques par le livre de photos, d'art, de peinture ou de musique, mais aussi édition de loisir [cuisine, randonnée, nature] et édition jeunesse: le panel est large. Mais Albiana, c'est aussi un combat d'importance, celui de l'appui à la langue corse, à la transmission et à la généralisation de la culture insulaire. « Nous publions entre 40 et 50 ouvrages par an, dont un quart à peu près en langue corse, et pas uniquement des romans ou de la poésie. Notre langue ne peut s'y limiter, il faut élargir davantage. Quant à l'effet de mode, il est dépassé. Il était peut-être présent à l'époque du Riacquistu, mais sans doute était-ce alors davantage un acte militant qu'un effet de mode. Actuellement, sans qu'on puisse parler de banalisation, il y a une habitude face à la publication en corse. Les tirages sont moins

importants qu'ils ne le furent alors. Par des traductions, à travers notre participation à des rencontres et des salons, en Italie et sur le pourtour méditerranéen, nous travaillons à nous faire connaître davantage, nous imposer. » Reste que pour les auteurs, parfois, le volume de vente d'un ouvrage est un peu frustrant. « Quand un livre se vend chez nous à 150 exemplaires, on a l'impression que c'est faible, mais rapportons-le à la population française, observe l'éditeur. L'industrie du livre produit en France environ 75 000 livres par an, contre 120 en moyenne pour la Corse. 150 exemplaires à l'échelle de l'île ce sont 30 000 livres vendus à l'échelle de la France. Or, du prix Goncourt au livre lambda, la moyenne des ventes d'un livre n'y excède pas 400 exemplaires. La langue corse est, proportionnellement, davantage lue que le français. On ne saurait se satisfaire d'un lectorat insuffisant, mais il faut mesurer les choses à l'aune de la qualité. Écrire et publier en corse est un acte de conscience collective et le rôle des éditeurs, c'est de travailler pour l'avenir, de construire, pierre après pierre. On espère toujours un lectorat plus important, mais aujourd'hui on veut aller vers une nouvelle société, aboutir à la coofficialité. Nous sommes, en Corse comme ailleurs, face à une crise du livre. Poursuivons notre travail. Construisons. »

D'autant que de nouveaux écrivains émergent. « Nous recevons chaque jour de nouveaux manuscrits, principalement des poésies, puis des nouvelles et des romans. Nous ne publions en moyenne guère plus de 10% de ce qu'on nous envoie mais c'est une preuve de vitalité. Et nous voyons émerger les héritiers de nos premiers grands auteurs. Et pas des moindres. Avec les Jean-Yves Acquaviva, Petru Menozzi, Tito Limongi, Julian Mattei, P-J Ferrari, etc. c'est à un vrai renouvellement qu'on assiste. L'autoflagellation est un sport national. Il ne sert à rien d'être velléitaires. » ■ Claire GIUDICI



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION DE SOCIETE

N° 01



Me Jean-François MATIVET, Notaire
associé de la SCP dénommée
**"Jean-François MATIVET
et François Mathieu
SUZZONI"**
dont le siège est à AJACCIO
(20000), 7, Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Me Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO, le 11/07/2017, en cours d'enregistrement au SPFE AJACCIO, il a été constitué la Société Civile suivante :

Dénomination : LOCAMAG

Siège : 20090 AJACCIO, 11, Avenue Maréchal Juin Rce des Fleurs, Anémones, Bat A 3

Durée : 99 années

Objet : Acquisition, administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment d'un immeuble situé à MONTELLIER (HERAULT), 53 Rue Arnaud PEYRE, Résidence du Lac ; conclusion de baux ou toutes autres conventions d'occupation onéreuse ou gratuite, à la condition expresse que les mises à dispositions définies ci-dessus soient dénoncées par décision prises à l'unanimité ; emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets ; soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt ; généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Capital social : 81.000 €

Apports en numéraire : 21.000 €

Apports en nature : Appartement constituant le lot n°915 d'une copropriété sise à MONTELLIER (34000) Rce du Lac, 53 rue Arnaud Peyre cadastré S'LY n°47, évalué à la somme nette de 60.000 €.

Gérant : M. Hassan MAGHRAOUI, époux de Mme Samira CHAOUCH, dt à 20090 AJACCIO 11 Avenue Maréchal Juin Rce des Fleurs, Anémones, Bat A 3, né à Oran (ALGERIE), le 18 mars 1964. De nationalité Française.

Clause d'agrément : Toute autre transmission de parts par suite du décès ou de la disparition de la personnalité morale d'un associé doit être autorisée par une décision des associés statuant à l'unanimité, ceci sans faire de distinction selon la qualité de personnes physiques ou morales de ces héritiers, légataires ou dévolutaires. Faute d'agrément, il est fait application des dispositions de l'article 1870-1 du Code Civil, la valeur de remboursement des parts sociales étant fixée au jour du décès ou de la disparition de la personnalité morale, selon le cas.

Immatriculation au RCS de AJACCIO

Pour avis et mention,
Me Jean-François MATIVET,
Notaire.

N° 02

SECRETS D'INTERIEUR

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08-07-2017 fait à Venzolasca (2B), il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION :

SECRETS D'INTERIEUR

SIÈGE SOCIAL : Résidence la Habana - RN 198 - Boutique Home - ARENA - 20215 Venzolasca

OBJET : La société a pour objet la vente d'objets d'équipement de la maison et de décoration d'intérieur et toutes activités ou prestations s'y rattachant.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré
PRESIDENTE : Mademoiselle RIGHETTI Emille née le 18-10-1985 à Bastia (2B), demeurant Chemin de la Valicella - 20230 MORIANI, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 12 juillet 2017, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination Sociale : ZANNINI & CO
Capital : Cinq cent euros (500 €) divisés en dix (10) parts de cinquante (50) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : 18, rue Jean Jaurès - 20100 SARTENE

Objet social : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 500 €

Gérants : Monsieur ZANNINI Jeremy, demeurant : 18, rue Jean Jaurès - 20100 SARTENE

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour insertion,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la Sci: **Sci Renno.** **Siège:** 37 crs Napoléon 20000 Ajaccio. **Capital:** 1000euros. **Objet:** immobilier. **Gérant:** Gerard Villanova, 37 crs Napoléon 20000 Ajaccio. **Durée:** 99 ans au rcs d'ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 12 juillet 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JDB SARROLA

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 10.000 euros

SIÈGE : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino

OBJET : La création, l'acquisition et l'exploitation par tous moyens de tous types de magasins de vente en gros ou au détail de chocolats sous toutes ses formes, de confiseries, de crèmes glacées, sorbets, et pâtisseries

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Néant
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise, 20129 Bastelicaccia

IMMATRICULATION : RCS d'ajaccio.

Pour avis.

Le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SARL MLC 2 au capital de 1000 euros.

Siège social : 24 Boulevard Paoli 20200 BASTIA. **Objet :** L'exploitation d'un salon de coiffure mixte. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA. **Gérant :** Madame Carole GIOVINAZZO demeurant Les Terrasses du Belvédère - Chemin des Oliviers à VILLE DI PIETRABUGNO (2B) et Madame Fabrine COUDY épouse GAUTHIER demeurant 5 rue des Zéphirs à BASTIA (2B).

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à BASTIA du 19/06/2017, il a été constitué une SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SFK IMMOBILIER

Siège : Villa Isabelle, Chemin de Pastoreccia, Agliani, 20600 BASTIA,

Objet : Acquisition, administration, propriété, gestion, exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autre de biens et droits mobiliers corporels et incorporels, immeubles bâtis ou non, terrains et tous biens et droits immobiliers, dont elle a la propriété par suite d'apport, d'achat ou de construction.

La location à usage professionnel ou d'habitation, vide, meublée ou aménagée, et à titre exceptionnel la vente des biens et droits mobiliers et immobiliers dont elle serait amenée à se séparer dans le cadre de son activité civile.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : Trois mille euros numéraire.

Gérant : Franck LONGEARD, Villa Isabelle, Chemin de Pastoreccia, Agliani, 20600 Bastia.

Cession de parts : Libre entre associés, agrément des tiers par assemblée extraordinaire.

Immatriculation : RCS de Bastia

Le gérant,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 12 juillet 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : YSA

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 10.000 euros

SIÈGE : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino

OBJET : La création, l'acquisition et l'exploitation par tous moyens de tous types de magasins de vente en gros ou au détail de glaces, sorbets, yaourts glacés, de confiseries, de crèmes glacées et de pâtisseries ;

DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Néant
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'Eglise, 20129 Bastelicaccia

IMMATRICULATION : RCS d'ajaccio.

Pour avis.

Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 1er juin 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SOLINAS,

SIÈGE SOCIAL : 3, Rue des 3 Marie, AJACCIO (Corse)

OBJET : Vente d'articles de décoration, bijoux, accessoires de mode

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros

PRESIDENT : Madame Catherine SOLINAS née AMODEO, demeurant Lieu-dit Pastriciolello, Funtanaccia, BASTELICACCIA (Corse),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'ajaccio

Pour avis, le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/06/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale : DOALUR ELEC**

Siège social : Résidence A Signoria, Lieudit Ondella, 20166 PORTICCIO

Forme : SAS **Capital :** 500 Euros

Objet social : L'autocontrôle des installations électriques des logements existants.

Président : Madame Victoria RAYMOND demeurant : Monte Rosso, Haut du Hammeau, 20166 PORTICCIO élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/05/2017, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Brett Body Factory

Sigle : BBF

Objet Social : Activités Sportives et de loisirs, conseil auprès des entreprises en gestion des ressources humaines, organisation et réalisation séminaires en développement personnel.

Siège social : Lieu-dit Favale, route de l'église, 20129 Bastelicaccia

Capital : 200,00 Euros

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio

Président : Mme Vaccarezza épouse Cesari Leslie, demeurant Lieu-dit Favale, route de l'église, 20129 Bastelicaccia

Directeur général : M. Bégué Benoît, demeurant Lieu-dit Favale, route de l'église, 20129 Bastelicaccia.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, chaque action donne lieu à une voix.

Clause d'agrément : Toute cession doit être soumise à agrément.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : T'COIFFEE

FORME : Société à Responsabilité Limitée

SIEGE SOCIAL : Pôle d'Activité n°9 - 20166 Porticcio

OBJET : COIFFEUR MIXTE

DUREE : 99 années

CAPITAL : 100 euros

GERANCE : Madame GUIRAUD Françoise Paulette Née le 04 Août 1968 à CASTRES, demeurant à SETA Chemin de Candia - 20090 AJACCIO. De nationalité Française

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJACCIO

Pour avis,

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/07/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** ANTONETTI FOOTBALL CONSULTING **Siège social :** LIEU DIT PALAZZI, 20215 VENZOLASCA **Forme :** SASU **Sigle :** A.F.C. **Capital :** 1000 Euros **Objet social :** prestation de services et de conseils dans le domaine du football notamment auprès de médias, de clubs, d'agents sportifs et de joueurs **Président :** Monsieur ANTONETTI FREDERIC demeurant : LIEU DIT PALAZZI, 20215 VENZOLASCA élu pour une durée de 10 années **Durée :** 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 20/6/17, il a été constituée une SAS à capital variable dénommée **Coaching Compagnie.** **Siège social :** lieu dit uccioli - porticcio 20166 Grosseto prugna. **Capital min :** 100euros, **capital initial :** 1000euros, **capital max :** 100000euros. **Objet :** coaching/formation/conseil en développement personnel et professionnel, management, communication - formation professionnelle - événementiel - édition. **Président :** Mme VAN NINA MICHELOSI, lieu dit uccioli - porticcio 20166 Grosseto prugna. **DG :** M. HENRI PHILIPPE GARCIA, lieu dit uccioli - porticcio 20166 Grosseto prugna. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à AJACCIO en date du 15/07/2017, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : A P E,

Siège social : Centre Commercial Saint Joseph - BP 588 - AJACCIO (Corse) - 20090 Ajaccio Cedex.

Objet : Fast-food, restauration rapide à consommer sur place, à emporter ou à livrer, ainsi que la vente de tous produits ou services complémentaires ; L'organisation de toute réception ou manifestation se rattachant à l'objet ci-dessus.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Capital fixe de 20.000 euros

Gérance : Monsieur Emmanuel ROMELI, demeurant Résidence les Genets d'Alzo Bât.3, 20090, AJACCIO (Corse),

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/05/2017, il a été constituée une Société :

Dénomination sociale : LIBECCIU

Siège social : PONT DE LUPINO, AVENUE DE LA LIBERATION, 20200 BASTIA

Forme : SASU

Nom commercial : A BRUSCHETTERIA

Capital : 500 Euros

Objet social : RESTAURATION TRADITIONNELLE - PIZZERIA

Président : Monsieur JOSEPH NERI demeurant : HAMEAU DE CASEVECCHIE, N°22, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO élu pour une durée indéterminée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées

Dénomination : SAS " JPDF DISTRIBUTION "

Siège : Allée des Bougainvilliers - 44 Lotissement Cardiccia - 20213 PENTA DI CASINCA

Objet : Commerce de gros d'accessoires de mode, vêtements, gadgets, articles de maison, vaisselle, accessoires, linge et produits divers (valises, chaussettes)

Durée : 99 années

Capital : 1000 Euros

Gérance : Monsieur Françoise MOCQU demeurant 44 Lotissement Cardiccia - Folelli - 20213 PENTA DI CASINCA

Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 05/07/2017, il a été constituée une Société **Dénomination sociale :** LES DÉLICIES AU FEU DE BOIS **Siège social :** Casalonga, 20100 GROSSA **Forme :** SASU **Capital :** 300 Euros **Objet social :** Restauration commerce ambulant "Camion Pizza" et "Camion Poulet rôti" plus plats cuisinés. **Président :** Monsieur Stéphane SIMONPIETRI demeurant : Casalonga, 20100 GROSSA élu pour une durée indéterminée. Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Cession** des actions soumise à agrément. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la cour

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél : 04.95.58.19.20

Fax : 04.95.31.82.38

E-mail : avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14/06/2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CASANGHJULINA

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 10.000 euros

SIEGE : Puretta, Lieu-Dit Fiume d'Oso, 20137 Porto-Vecchio

OBJET : L'acquisition, la cession, l'administration de tous biens immobiliers

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant majorité des associés disposant du droit de vote

PRÉSIDENT : Monsieur Nicolas Guillaume GAZANIOL, demeurant Puretta, Lieu-Dit Fiume d'Oso, 20137 Porto-Vecchio,

IMMATRICULATION : Au R.C.S d'Ajaccio

Pour avis,

N° 20

BANFORA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 euros

Siège social :

8, Lot Paschia Vecchia - Zona 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO du 08 juin 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : BANFORA

Siège : 8 LOT PASCHIA VECCHIA - ZONZA - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO,

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000,00 euros

Objet : La location de bateaux de plaisance à voile ou à moteur, avec ou sans skipper, de jet skis, paddles et autres activités nautiques et toutes organisations de réunions ou de séminaires. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur FOUREL François, André, Marcel, demeurant Domaine de PEYRA - 32330 GONDRIN

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

ANTOINE GIOVANNI CARRELAGE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 4000 euros

Siège social : Mignataja

20240 Ventiseri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MIGNATAJA du 01 juillet 2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

ANTOINE GIOVANNI CARRELAGE

Siège social : MIGNATAJA, 20240 VENTISERI

Objet social : Fourniture et pose de carrelage, faïence et tous travaux de revêtements murs et sols, et tous travaux de maçonnerie générale.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4000 euros

Gérance : Monsieur Antoine, André, Pascal GIOVANNI demeurant MIGNATAJA - 20240 VENTISERI

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à AJACCIO en date du 18/07/2017, il a été constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAM'S CAKES,

SIEGE SOCIAL : Rue Lac Du Cinto - La Confinia 2 - Ajaccio - 20167 Mezzavia

OBJET : La fabrication, la création et la vente, sur place et à emporter, de pâtisseries, viennoiseries, biscuits artisanaux, cakes design, ainsi que la vente de boissons non alcoolisées ;

L'exploitation d'un salon de thé sans vente de boissons alcoolisées ;

La vente de matériels, comestibles ou non, relatifs à ces activités ;

La fabrication et la vente de plats sur place ou à emporter ;

L'organisation et la gestion d'ateliers créatifs liés à ces activités pour enfants et adultes ;

L'organisation ou la participation à toutes réceptions ou manifestations permettant la vente des produits ci-dessus cités.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1000 euros

PRÉSIDENTE : SAMANTHA VAN DER PUT, demeurant Rue Lac du Cinto - La Confinia 2 - Ajaccio - 20167 Mezzavia

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Présidente.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/07/2017, il a été constituée une SARL à Associé Unique dénommée : MARLOW

Siège social : Pozzo di Mastri, 20114 FIGARI

Capital : 2.000 €

Objet : Holding, Import-export

Gérant : M. MILANINI-AURIOL Sylvain

POZZO DI MASTRI, 20114 FIGARI

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

S.C.I. RAPHAEL

Société Civile Immobilière
Au capital de 21.000 euros
Siège social : Les Jardins de Furiani
Lot N°19 - 20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 26 septembre 2011, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : **SCI RAPHAEL**
SIEGE SOCIAL : Les Jardins de Furiani Lot N°19 - 20600 Furiani

OBJET : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement. La construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits immobiliers en question. Et de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 ans.
CAPITAL : VINGT UN MILLE EUROS (21.000) euros.

GERANCE : Nomination en qualité de gérant de : Madame **Alexia MORGANTI**, née à Bastia le 17 mars 1990, célibataire, de nationalité française, Employée, demeurant à Bastia, 20200, Le Guadello, pour une durée indéterminée à partir du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et de sociétés de Bastia

Pour avis,
Le représentant légal,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/07/2017, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **CORSE NAUTIC INTENDANCE** **Objet social** : Prestations de services dans le domaine nautique et de la plaisance, tous services d'intendance auprès des plaisanciers avec logistique, gardiennage, livraison et location de biens et matériels, services d'entreposage & stockage. **Siège social** : Bd Louis Campi, Pôle d'Activité Saint Marc, 20090 AJACCIO **Capital social variable** : plancher 2.000 € **Durée** : 99 ans **Président** : M. **PIETRI Jean-François** demeurant 9 Rue Davin 20000 AJACCIO. **Admission aux assemblées et droits de votes** : 1 action = 1 voix. Tout associé peut se faire représenter par tout mandataire de son choix. **Clause d'agrément** : Toute cession, autre qu'entre associés, est soumise à agrément préalable. **Immatriculation** : RCS AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/07/2017, il a été constitué une SARL dénommée : **AVA** **Siège social** : Pozzo di Mastri, 20114 FIGARI **Capital** : 2.000 € **Objet** : Holding, import-export **Gérant** : M. **MILANINI-AURIOL Bruno** POZZO DI MASTRI, 20114 FIGARI **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 3 juillet 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **SAS VERDONI**
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 2000 euros

SIEGE : 2, Les Hauts de Biguglia, Maison 43 - 20620 Biguglia

OBJET : Les activités d'enseignement de la conduite de tous véhicules à moteur terrestre et maritime et de l'éducation à la sécurité routière, sous réserve d'obtention des agréments, et plus généralement, toutes actions de formation et de perfectionnement de la conduite de tous véhicules à destination des particuliers et des professionnels

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

PREsIDENT : Madame **VERDONI Anne-Laure**, demeurant 2, Les Hauts de Biguglia, Maison 43 - 20620 BIGUGLIA, **IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 11/06/2017, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SUR LA MER UNE VOILE**

Objet social : Transport maritime et côtier de passagers

Siège social : Résidence du GOLFE - Appartement E 85 - Route de La Pinede - 20260 Calvi

Capital : 1.000 €. **Durée** : 70 ans. **R.C.S.** : BASTIA

Président : Madame **Agnès LECLERCQ**, Résidence du Golfe - Appartement E 85 - Route de la Pinede à CALVI (Haute-Corse) ;

MODIFICATION GERANT**DABIENS - KALCZYNSKI**

Avocats Associés
Parc d'Activités Jean Mermoz
235, rue Hélène Boucher
34170 Castelnau Le Lez
Tél : 04 67 42 19 10
Fax : 04 67 15 09 29

ORCHESTRAJACCIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Route de Mezzavia
20090 Ajaccio
808 063 481 RCS Ajaccio

Suivant délibérations de l'AGE du 31/05/2017, M. Jean-Hervé GARAND, demeurant 520 rue de Saint Hilaire, Résidence Le Lyautey C5, 34070 MONTPELLIER, est nommé co-gérant pour une durée indéterminée à compter du 01/06/2017.

Pour avis.

GIUNCHELLA PAIN CHAUD

SARL au capital de 2.000 Euros
Siège social : Mezzana Gare
20167 Sarrola-Carcopino
821 256 985 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Vannina BOUTTAUD de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant Mr César TRAMONI, demeurant Mezzana Gare 20167 SARROLA-CARCOPINO, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL**INTER.TOURISME TROPHEE**

SARL au capital de 40.000.00 EUR
Siège social : Av. du Mont Thabor
Imm. Beau Site - 20090 Ajaccio
Transféré : c/ M. et Mme VALENTI
Place DE GAULLE - Diamant I
Entrée A - 20000 Ajaccio
392 859 187 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'AGE du 23/05/2017, le siège social a été transféré, à compter de cette date, de « Av. du Mont Thabor - Imm Beau Site, AJACCIO [Corse] » Chez « M. et Mme VALENTI - Place DE GAULLE - Diamant I - Entrée A - 20000 AJACCIO ».

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

80€.

Vous ici !

Format carte de visite (hauteur)
85 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info
55 mm

"KIVITI"

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Capital : 5000 Euros
Siège social : Ajaccio 20000
10, rue Bonaparte
Transféré Passage de Poggiolo
R.C.S. : Ajaccio B 822 270 757

Suivant décision de l'associée unique en date du 17 Juillet 2017, le siège de la Société a été transféré d'AJACCIO 20000 - 10, rue BONAPARTE à AJACCIO 20000 - Passage de POGGIOLO. Les Statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, La Présidente.

ASSINBAT

SAS au capital de 1000,00 Euros
5, rue de l'Eglise,
78910 Prunay Le Temple
811571405 R.C.S. Versailles

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/07/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Résidence Funtana di Frati, 850 route de Saint-André, 20620 BIGUGLIA** à compter du 03/07/2017. **Présidence** : Monsieur Christian Rossi, demeurant Résidence Funtana di Frati, 850 route de Saint-André, 20620 BIGUGLIA. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL**DABIENS - KALCZYNSKI**

Avocats Associés
Parc d'Activités Jean Mermoz
235, rue Hélène Boucher
34170 Castelnau Le Lez
Tél : 04 67 42 19 10
Fax : 04 67 15 09 29

ORCHESTRAJACCIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : route de Mezzavia
20090 Ajaccio
808 063 481 RCS Ajaccio

Aux termes de résolutions de l'AGE du 31/05/2017 et du PV des décisions de la gérance du 01/07/2017, il résulte que :
- Le capital social a été augmenté en numéraire de 10.000 Euros pour être porté à 20.000 Euros, par création de 100 parts nouvelles à compter du 01/07/2017. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :
* **Ancienne mention** : capital : 10.000 Euros
* **Nouvelle mention** : capital : 20.000 Euros

Pour avis.

SINOPIA

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 9000 Euros
Porté à 150.000 Euros
Siège social :
1, Rue du 19 Bataillon de Choc
Lieu-dit Castel-Vecchio, 20090 Ajaccio
R.C.S. : Ajaccio B 432 087 617

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 13 juillet 2017 :

- Le capital social a été augmenté d'une somme de 1000 Euros par voie d'apports en numéraire et ainsi porté de 9000 Euros à 10.000 Euros.

- Le capital social a été augmenté d'une somme de 140.000 Euros par voie d'incorporation de réserves et de prime d'émission et ainsi porté de 10.000 Euros à 150.000 Euros
Les statuts ont été mis à jour.

Pour avis, La Gérance.

N° 36

L.V.H.I.

SARL au capital de 964.200 €
Porté à 998.200 €
Siège social :
91, Résidence Les Oliviers,
Le Molini, 20166 Porticcio
RCS Ajaccio 788 879 203

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 29/06/2017 que le capital social a été augmenté de 34.000 € par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* **Ancienne mention :**
Capital social : 964.200 €
* **Nouvelle mention :**
Capital social : 998.200 €

Pour avis,
La Gérance.

MODIFICATION C.A.C

N° 37

**MEDITERRANEENNE
DE CONSIGNATION
ET DE MANUTENTION**

SAS au capital de 33.112,25 €
Siège : Terminal Nord
Port de Commerce, 20200 Bastia
389 369 760 RCS de Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 19 juin 2017, l'Associé Unique de la Société Méditerranéenne de Consignation et de Manutention a décidé de :

- Nommer la SARL KALLISTE REVISION COMPTABLE, ayant son siège social sis Parc Technologique de Bastia, Zae d'Erba-jolo, 20600 Bastia, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022, en remplacement du Cabinet ERNST & YOUNG dont le mandat n'est pas renouvelé.

- Nommer M. Paul FLACH domicilié Parc Technologique de Bastia, Zae d'Erba-jolo, 20600 Bastia, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022, en remplacement du Cabinet AUDITEX dont le mandat n'est pas renouvelé.

Pour Avis,
le Président.

N° 38

PHARMACIE NERI

S.A.R.L. au capital de 50.000 Euros
Siège social : Lieu-dit Porticcio
20128 Grosseto-Prugna
511 468 613 RCS Ajaccio

Suivant décision de l'associé unique en date du 30/06/2017, ont été nommés pour une durée de six exercices :

- Mr Dominique LEONETTI, domicilié 8, Rue François Pietri, 20000 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- La Société "AGORA COMMISSARIAT", dont le siège est fixé : 34-35, Rue de la Canne à Sucre - Hope Estate 1 - Grand Case 97150 SAINT MARTIN, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis,
La Gérance.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 39

Dénomination : SAHO
Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1.221.959,21 Euros
Siège social : 12, rue Jean Jaurès
20137 Porto-Vecchio
RCS : Ajaccio 341 087 278

**AVIS
DE TRANSFORMATION
ET DE MODIFICATION**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 mai 2017, enregistrée à la recette des impôts (date, bord-case n°), ont été apportés les modifications suivantes :

Société civile immobilière SAHO immatriculée au RCS d'Ajaccio le 07/05/1987 sous le numéro 341 087 278 a été transformée société à responsabilité limitée au capital de 1.221.959,21 euros, sans création d'une nouvelle personne morale à compter de ce jour et avec adoption des nouveaux statuts, étant précisé que la dénomination, le siège, le capital, le gérant et la durée sont inchangés.

* **Ancienne mention :**
Forme : La société à la forme d'une société civile régie par les articles 1845 et suivants du code civil.

Objet social : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes échanges ou apports en société ; Le placement de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales.

Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale.

* **Nouvelle mention :**
Forme : La société à la forme d'une société à responsabilité limitée régie par toutes les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés à responsabilité limitée et notamment du code de commerce sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Objet social : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes échanges ou apports en société ; le placement de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales.

Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale.

la création, l'achat, la location, la prise à bail, l'exploitation, de tous hôtels restaurants, débits de boissons.

Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles de faciliter l'exploitation ou le développement.

Pour avis et mention, Le représentant légal.

N° 40

**Sébastien SEBASTIANI**

Avocat à la cour
35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
Fax : 04.95.31.82.38
E-mail : avocat@sebastiani.fr

JBL MEUBLES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social :
Zone Industrielle Poretta
20137 Porto-Vecchio
498 683 846 R.C.S Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2017 :

Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 12/07/2017, aux activités :

La société a pour objet, directement ou indirectement, l'achat, la vente en gros, demi-gros, détail de meubles, literies, appareils électroménagers, équipements de la maison et du jardin, luminaires, arts de la table, cadeaux. La vente et l'installation de cheminées, poêles et inserts.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention :**
La société a pour objet, directement ou indirectement, l'achat, la vente en gros, demi-gros, détail de meubles, literies, appareils électroménagers, équipements de la maison et du jardin, luminaires, arts de la table, cadeaux.

* **Nouvelle mention :**
La société a pour objet, directement ou indirectement, l'achat, la vente en gros, demi-gros, détail de meubles, literies, appareils électroménagers, équipements de la maison et du jardin, luminaires, arts de la table, cadeaux. La vente et l'installation de cheminées, poêles et inserts.
Mention sera faite au R.C.S : AJACCIO.

Pour avis,

N° 41

CLINIQUES D'AJACCIO

Société Anonyme
Au capital de 2.814.294,60 euros
Siège social : 12, avenue Napoléon III
20000 Ajaccio
425 102 936 RCS Ajaccio

Suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 26 juin 2017 :

Monsieur Jean CANARELLI, demeurant 16, Avenue Antoine Sérafini - 20000 AJACCIO, a été nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de Madame Michèle MARI démissionnaire.

Madame Michèle MARI, demeurant 5, Boulevard Albert 1er - 20000 AJACCIO, a été nommée en qualité de Directeur Général délégué pour la durée du mandat du directeur général en remplacement de Monsieur Jean CANARELLI, démissionnaire.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration.

ICN PROCHAINE PARUTION
28/07/2017 - N°6676

N° 42

**THEMIS**

Société d'avocats
Parc Edonia - Rue de la Terre Adélie
35760 Saint-Grégoire

AVIS**LINEA VOYAGES**

Société par Actions Simplifiée
(anciennement Société Anonyme)
Au capital de 400.000 euros
(anciennement 152.449,02 €)
Ancien siège social :
42, rue de Ruffi - BAT. G
13003 Marseille
Nouveau siège social :
2, Avenue du Premier Consul
20000 Ajaccio
RCS Marseille 682 003 983

Aux termes de ses délibérations en date du 22 juin 2017, l'Assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la Société de MARSEILLE (13003), 42 rue de Ruffi, BAT G à **AJACCIO [20000], 2 Avenue du Premier Consul**, à compter du 22 juin 2017.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera désormais immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Aux termes de ses délibérations en date du 22 juin 2017, l'Assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de 152.449,02 € (**ancienne mention**) à 400.000 € (**nouvelle mention**).

Aux termes de ses délibérations en date du 22 juin 2017, l'Assemblée générale a transformé la Société en Société par Actions Simplifiée.

Les fonctions de Monsieur Emmanuel SIMONGIOVANNI, Président du Conseil d'administration et administrateur, de la société CM HOLDING, administrateur, de Monsieur Pascal TROJANI, administrateur et de Monsieur Natale SCAGLIA, Directeur général prennent fin du fait de la transformation.

Admission aux assemblées et modalités d'exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée. Chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social - **Cessions d'actions :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Aux termes de ladite assemblée, Monsieur Emmanuel SIMONGIOVANNI, demeurant à AJACCIO [20000] Résidence Barbicaja, Bât D a été nommé en tant que Président et Monsieur Natale SCAGLIA, demeurant à AJACCIO [20000] 16 Boulevard Pascal Rossini - La Closerie Saint François a été nommé en tant que Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

N° 43

**U CORSU
RCS Bastia 418 559 712**

L'Assemblée générale extraordinaire du 01-07-2017 a voté à l'unanimité la résolution suivante :

Nomination en qualité de DIRECTEUR GENERAL, de Mademoiselle CESARINI Lena, née le 24-11-1989 à Bastia (2B), demeurant Lieu-dit TOGA, Résidence Vannina - Bât C - 20200 Ville de Pietrabugno, de nationalité française, à compter du 01 juillet 2017 et pour une durée indéterminée.

Pour avis, la présidente.

SAS PL BEACH

808 502 330 RCS Ajaccio

D'un PV de l'associé unique et Président du 01/06/2017, il résulte que :

* L'objet social de la société a été modifié, à compter du 01/06/2017, comme suit :

Nouvelle mention - A titre principal :
Restauration traditionnelle et pizzeria à consommer sur place ou à emporter ; Vente de sandwiches, salades, glaces, viennoiseries, pâtisseries à consommer sur place ou à emporter ; Vente de boissons alcoolisées ou non ; L'organisation de toute réception ou manifestation se rattachant à l'objet ci-dessus.

Le reste de l'article relatif aux activités secondaires demeure sans changement.

Ancienne mention - A titre principal :
L'exploitation d'une activité de restauration rapide avec vente sur place ou à emporter de sandwiches, pizzas, glaces et de boissons (groupe 1 à 3, Bar et restaurant) et de tout autre produit comestible rentrant dans le cadre de la restauration rapide.

L'organisation de toute réception ou manifestation se rattachant à l'objet ci-dessus.

* Le siège social a été transféré, à compter du 01/06/2017, de « Chez M. et MME VALENTI Pierre, Place de Gaulle, Diamant I, Entrée A, 20000 AJACCIO » à « 13, boulevard François SALINI - 20000 AJACCIO ».

En conséquence, les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal.

STORIA CORSA

RCS Bastia 818 859 894

Aux termes de l'AGE du 13-07-2017, la résolution suivante avec effet au 13-07-2017 a été votée par l'associé unique : Extension de l'objet social et de l'activité à la réalisation d'excursions avec un véhicule de transport de personnes n'excedant pas 9 places.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le Président.

LOCATION GERANCE

RÉSILIATION GERANCE

DEBUT

DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 15 juin 2017 et enregistré au SPFE d'AJACCIO sous le dossier 2017 22133 réf.2017 A 00969.

- Madame LEONZI Vanina, demeurant 56 cours Napoléon, 20000 AJACCIO, immatriculé en tant que loueur de fonds sous le numéro 450 436 431 RCS AJACCIO, a donné en location-gérance à :

- La Société Par Actions Simplifiée "Solinas" au capital de 500 euros dont le siège sera fixé 3 rue des Trois Marie, 20000 AJACCIO [Corse] en cours d'immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, Un fonds de commerce de vente d'articles de décoration bijoux fantaisie accessoire de mode, sis 3 rue des 3 Marie 20000 AJACCIO, à compter du 15 juin 2017 pour une durée d'une année renouvelable par tacite prolongation d'année en année.

Pour insertion.

FIN DE LOCATION

GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de Vente d'articles de décoration bijoux fantaisie accessoire de mode, sis 3, rue des Trois Marie, AJACCIO, consentie par acte sous seing privé en date à AJACCIO du 1 avril 2011, acte enregistré le 12 Avril 2011 au SIE d'AJACCIO, bordereau 2011/257 case n°5 par : - Madame LEONZI Vanina, demeurant 13 Avenue Général Leclerc, 20000 AJACCIO, immatriculée sous le numéro SIRET 450436431,

Agissant aux présentes en qualité de loueur de fonds,

Et

- La Société OPIUM, Société à responsabilité limitée au capital de 7622.45 euros, dont le siège est 6 rue des Trois Marie, 20000 AJACCIO, immatriculée sous le n°344 845 292, RCS AJACCIO A pris fin à la date du 14 Juin 2017.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Mme Vanina LEONZI, demeurant 13 Avenue Général Leclerc, 20000 AJACCIO, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 12 juillet 2017.

La SARL PANE OTT' immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le numéro 503 267 973 dont le siège social est sis 6 rue de la porte génoise, 20137 Porto-Vecchio a donné à bail, à titre de location-gérance à Monsieur Frederic Roch Marcel Lejamtel né le 26/04/1966 à Bastia et domicilié 10 rue Joseph Pietri à Porto-Vecchio, 20137, un fonds de commerce de restauration rapide exploité à Porto-Vecchio 6 rue de la Porte génoise à compter du 15/07/2017 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction avec faculté de résiliation à la fin d'une période d'un an moyennant un préavis de 3 mois.



AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 Avril 2017, il a été convenu la résiliation anticipée du bail commercial conclu entre les soussignés : La S.C.I. VANNUCCIMMO, Société Civile Immobilière au capital de 151.000 €, dont le siège social est à 20620 BIGUGLIA, Route Nationale 193, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 2008 D 243. Dénommée "Le Bailleur".

et

La SARL SAINT SEBASTIEN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 60.000 €, dont le siège social est à 20620 BIGUGLIA, Route Nationale 193 immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 2004 B 263. Dénommée "Le Preneur".

Le bail a été conclu le 1er Octobre 2004. Ce bail concerne des locaux commerciaux situés à BIGUGLIA [20620] - Route Nationale 193.

L'acte de résiliation ne prévoit aucune contrepartie.

La résiliation amiable intervient le 31 Mai 2017.

Pour avis et mention,
Pour la SARL SAINT SEBASTIEN,
Le Gérant.

DISSOLUTION SOCIETE

LIQUIDATION SOCIETE

FLEUR DE VANILLE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège social : Résidence Lyautey

Immeuble Masséna, 20090 Ajaccio

504 399 189 RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 10 juillet 2011 la dissolution anticipée de la société à compter du 10 juillet 2017 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommée comme liquidatrice :
- Madame Virginie POISSON, demeurant à PORTICCIO [20166] Relais de la Tour Appt 12, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO [20090] Résidence Lyautey Immeuble Masséna.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

TENDANCE COIFFURE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 Euros

En liquidation amiable

Siège de liquidation :

8, Boulevard Louis Campi

La Rocade - 20000 Ajaccio

R.C.S. : Ajaccio 518 639 844

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 13 juillet 2017, enregistrée au SPFE d'AJACCIO le 17 juillet 2017, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société. Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le liquidateur.

SCI DARNA

SCI au capital de 500,00 Euros

Résidence du Roy, 9 Ldt Zapavone,

20137 Porto-Vecchio

810 424 200 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'AGE en date du 31/05/2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/05/2017, nommé en qualité de liquidateur Madame Nazha EL MONTASSIR, Résidence du Roy 9 Ldt Zapavone, 20137 PORTO VECCHIO et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

ODDG

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 3000 euros

Siège social : Rue Nicolas Péraldi,

Résidence d'AJACCIO, Bâtiment A,

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 519 712 749

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2017 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Didier DE GIORDANO, demeurant 19, cours Napoléon, résidence Bonaparte, bâtiment C, 20000 Ajaccio adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le siège de la liquidation est fixé 19, cours Napoléon, résidence Bonaparte, bâtiment C, 20000 Ajaccio adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO. Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis,

ODDG

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 3000 euros

Siège social : Rue Nicolas Péraldi,

Résidence d'AJACCIO, Bâtiment A,

20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

19, cours Napoléon,

Résidence Bonaparte, Bâtiment C,

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 519 712 749

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2017 : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Didier DE GIORDANO, demeurant 19, cours Napoléon, résidence Bonaparte, bâtiment C, 20000 AJACCIO et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO. Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis,

Macvr France

SASU au capital de 5000 euros

Siège social : Route D'Arca

20137 Porto Vecchio

752 219329 RCS Ajaccio

Le 13/07/2017, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 17/07/2017, nommé en qualité de liquidateur M. TIXIER Marc demeurant 65 Strada Mitropolit IOSIF secteur 4 04056 BUCAREST et fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Ajaccio.



COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
LA CITADELLE
20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

Lot N° 01 : transport - traitement et valorisation des déchets issus de la déchetterie intercommunale du centre corse

Lot N° 02 : transport - traitement et valorisation des Déchets « Tout venant » issus des services communaux des communes membres de la communauté de communes du centre corse ou conventionnées avec elle avec mise à disposition d'une benne sur un site agréé

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaires(s)

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution :

CORTE

Code NUTS : FR832

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolutions en marchés séparés

Informations sur les lots : Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus. Les offres seront appréciées lot par lot.

Concernant le(s) lot(s) n° 1 ; 2 ;

La durée du marché est fixée à un an.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : Il n'est pas prévu d'avance

Présentation de candidature avec formulaires français :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 [formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>].

Présentation de candidature sous forme de DUME : L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen [DUME] en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernées et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

Capacité technique et professionnelle :

Description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et indication des moyens d'étude et de recherche.

Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution du marché.

une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 60%
2. Critère Valeur technique pondéré à 40%

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2017/06

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/07/2017

Date limite de réception des offres : 31/08/2017 à 11 heures 00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours. Modalités de paiement Voir article 12 du CCTP

Modalités de financement des prestations : fonds propres. .../...

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours : A la réception de la notification du rejet de l'offre

Conditions de remise des candidatures et des offres :

Pour les candidats transmettant leur candidature par voie électronique, il est fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur suivant :

[www:https://achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com)

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Les documents relatifs à la candidature seront signés par le candidat dans les conditions fixées par l'arrêté prévu au I de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

Sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé.

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

Profil d'acheteur : <https://achatspublicscorse.com>

Acheteur public Communauté de Communes du Centre Corse

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Adresse : LA CITADELLE - 20250 CORTE

Tél : 0495470404/Fax : 0495477178

Adresse de remise des candidatures et des offres : Voir ci-dessus

N° 57

AVIS DE PUBLICATION DE CONSTAT D'ABANDON MANIFESTE

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE (Procédure prévue par les articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du CGCT)

Je, soussigné Antoine-Joseph FANTINI, maire de la commune de Monacia d'Orezza, déclare par procès-verbal provisoire établi en date du 17 juillet 2017 :

- que les biens immobiliers situés au hameau de Casanova, cadastrés en section C parcelles 622, 623, 625, 626, sont dans un état d'abandon manifeste au sens des articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- que le bien n'abrite effectivement aucun occupant à titre habituel ;

- que dès lors, il convient de réaliser les travaux suivants dans un délai de 3 mois pour faire cesser l'état d'abandon : la démolition des ruines et la sécurisation des accès aux terrains (création d'une plateforme), l'entretien des parcelles résiduelles. Ces immeubles sont en indivision constante depuis des générations.

Le procès-verbal provisoire peut être consulté en mairie aux heures d'ouverture : Le mardi matin de 10h à 12h.

Fait à Monacia d'Orezza, Le Maire, Antoine-Joseph FANTINI

N° 58

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 17/FS/004/BO

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Numéro de la consultation : 17/FS/004 Fourniture et livraison de produits agricoles au profit de la station expérimentale d'élevage d'Altiani de l'ODARC

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui Lot N° LOT 1 - Fourrage et paille pour l'élevage provenant de la zone géographique CORSE

Lot N° LOT 2 - Aliments, fourrage et paille pour l'élevage

Lot N° LOT 3 - Semence des espèces et variétés fourragères et engrais chimiques

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 03/08/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/07/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

PROCÉDURE ADAPTÉE

(MONTANT INFÉRIEUR À 135.000 € HT)

CCIC/DG/2017.002

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché :

Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du diagnostic des Risques Psycho-Sociaux (RPS) et la mise en oeuvre du plan d'action au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCIC).

Lieux d'exécution :

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex

Type de marchés :

Services

Nomenclature Européenne CPV :

79414000-/Services de conseil en gestion des ressources humaines

Caractéristiques principales :

Les prestations, objet de la présente procédure adaptée, concernent la réalisation d'un diagnostic approfondi sur l'évaluation du bien-être des personnels et sur les facteurs des risques psychosociaux (RPS) au sein de la CCIC et notamment de sa Direction de l'Enseignement et la Formation et de sa Direction des Entreprises et des Territoires.

Il s'agira d'identifier au sein de ces deux directions de la CCIC, les causes, les anomalies, les erreurs, dans l'organisation environnementale et la culture du travail, ainsi que la représentation des publics soumis aux risques.

Les résultats du diagnostic serviront de base à l'élaboration d'un plan d'actions (prévention et accompagnement), ciblé et efficient, à déployer pour prévenir l'apparition des RPS et favoriser l'épanouissement professionnel.

La description des missions et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de chacun des lots.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 27, 34.1.a), 38 et 39 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 [dix] jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIC 2B.

Mode de dévolution :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. **La présente procédure regroupe 02 [deux] lots :**

Lot 1 : Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du diagnostic des risques psycho-sociaux et la mise en oeuvre d'un plan d'action au sein de la Direction de l'Enseignement et de la Formation de la CCIC,

Lot 2 : Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du diagnostic des risques psycho-sociaux et la mise en oeuvre d'un plan d'action au sein de la Direction des Entreprises et des Territoires de la CCIC,

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 100

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex
ou téléchargement sur la plate-forme des achats de l'Etat :
www.marches-publics.gouv.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSÉ AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- Son inscription sur la liste régionale du référentiel régional sur les RPS,

- La présentation d'une liste des principaux services relatifs à l'objet du marché effectués durant les 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public et/ou privé.

- Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 10 août 2017 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :

Garanties financières,

Capacités techniques,

Compétences et moyens professionnels,

L'inscription sur la liste régionale du référentiel régional sur les RPS,

La liste des prestations similaires effectuées sur les trois dernières années auprès d'organismes publics et privés accompagnée de l'identité et la qualification des personnes chargées de leurs exécutions ;

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix global des prestations [25%]

* Planning faisant apparaître de manière détaillée les durées de chaque étape de la mission et le Délai global de réalisation de la mission indiquée au CCTP [Diagnostic et Plan d'actions] [15%]

* Valeur technique définie à travers un mémoire technique qui proposera une méthode de diagnostic et de plan d'actions [60%]

Durée de validité des offres : 06 mois [180 jours]

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur : **CCIC/DG/2017.002**

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex
ou
téléchargement sur la plate-forme des achats de l'Etat :
www.marches-publics.gouv.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs et techniques :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique
Tél : 04.95.54.44.39/04.95.54.44.66
Fax : 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.39
Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,
Place Félix-Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 18 juillet 2017

N° 60

AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AJACCIO

JEUDI SEPT SEPTEMBRE 2017 à 8 HEURES 30

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
DU BIEN AINSI DESIGNÉ :**

Corse du Sud, commune de CASAGLIONE en la résidence BALLARIN bâtiment B, cadastrée Section C n°03, le lot n°38,

Savoir : Un studio comprenant notamment séjour au rez-de-chaussée et chambre en mezzanine.

La superficie est de 29,09 m² [loi Carrez] plus 7,98 m² [hors carrez] outre 3,60 m² pour escalier et terrasse [hors Carrez].

MISE A PRIX = VINGT HUIT MILLE EUROS

Le Cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO ou auprès de Me Simon APPIETTO, avocat, 10 Boulevard Masseria à AJACCIO.

Fait et rédigé à AJACCIO, Le 12 Juillet 2017.

APPEL D'OFFRES RESTREINT/ENTITÉ ADJUDICATRICE

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 418.000 € HT

CCI2B/DC/2017.068

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Mission de contrôle des accès et d'inspection filtrage en zone d'accès restreint du port de commerce de Bastia.

Lieux de livraison : Port de Bastia

Nouvelle Nomenclature Européenne CPV :

71631420-0 Services d'inspection dans le domaine de la sécurité maritime

71700000-5 Services de surveillance et de contrôle

79714000-2 Services de surveillance

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois

Caractéristiques principales :

Les prestations de services de contrôles d'accès et d'inspection filtrage en zone d'accès restreint du port de commerce de Bastia portent sur les passagers, les véhicules et le fret.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement couteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

Procédure d'appel d'offres restreint définie par les articles, 1er, 121, 26, 331.1°, 66, 69 al. 2°, 70.II et III, 78.II.3, 78.II.2°, et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

L'accord cadre à bon de commande est mono attributaire,

Il fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article 78.II.3 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination.

Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un minimum annuel et un maximum annuel :

* Minimum annuel : 700.000,00 € H.T.

* Maximum annuel : 1.400.000,00 € H.T.

L'avis concerne un accord cadre passé avec un seul opérateur économique.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

Crédits ouverts à la section : 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures : Le 31 juillet 2017 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leur capacité financières, professionnelles et techniques appréciées au regard de l'objet et de la nature du marché et des agréments nécessaires à l'exercice de leur activité.

Critères de jugement des offres :

Aux termes de l'analyse et après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par l'Entité Adjudicatrice, en application des critères ci-après :

- Valeur Technique [60%] appréciée au regard des éléments suivants :

* Méthodologie organisationnelle et opérationnelle :

* Aspect organisationnel (problématique générale, profil, titre, étude et expérience 5 Points)

* Aspect opérationnel (pertinence des propositions) 15 Points

* Conditions de redéploiement en cas d'élévation du niveau de sûreté, d'augmentation du nombre d'agents de sûreté et d'augmentation du volume des contrôles 20 Points

* Plan de continuité de service 10 Points

* Qualité de service (mesure de suivi et d'évaluation, traçabilité, plan de formation ...) 10 Points

- Prix [40%] apprécié au regard des éléments suivants :

* Coût horaire agents de sûreté 25 Points

* Coût horaire chef opérationnel de site 15 Points

Durée de validité des offres : 6 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.068

Adresse à laquelle le dossier de candidature devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/ Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Port de Bastia

Tél : 04.95.54.25.10

Fax : 04.95.54.44.96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges,

Place Félix Baret, CS 80001,

13282 MARSEILLE cedex 06.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi ou présent avis au JOUE : Oui, le 13 juillet 2017

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 juillet 2017





N° 62

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE**AVIS D'APPEL D'OFFRE**

Département : Haute-Corse 2B	Date de parution	
Année 2017	Edition : l'Informateur Corse	N° d'annonce 27/2017

TRAVAUX – MUR DE SOUTÈNEMENT – SITE DE LEVOLE**DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement
20230 SAN NICOLAO
TEL : 04.95.38.47.3
FAX : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR : Etablissement public de coopération intercommunale.**OBJET DU MARCHÉ :** MUR DE SOUTÈNEMENT SITE DE LEVOLE**CARACTERISTIQUES :**

Installation chantier
Terrassement
Béton armé
Remblais

CONDITION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée (Article 34 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016).

Le délai de validité des offres est fixé à soixante jours (60) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales (Voir l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) est de cinq jours (5).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

PRESENTATION DES CANDIDATURES :

Au vu des articles prévus dans le décret (Article 34 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016) et dans (l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux. ATTRI 1 – DC1 – DC2

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

- Le prix des prestations 80%.
- Le délai 20 %

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 7 août à 11 heures.**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION :** 18 juillet 2017LE PRESIDENT,
M.A NICOLAI.

N° 64

CORSE DU SUD
Le Département**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : MAPA SL 2017-088**L'avis implique un marché public****Objet :** Remplacement des menuiseries extérieures des bureaux aspirant Michelin - Relance.**Procédure :** Procédure adaptée**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Qualité de l'offre
40% Prix**Remise des offres :** 21/08/17 à 12h00 au plus tard.**Envoi à la publication le :** 13/07/2017Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 65

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE CASAGLIONE****RÉVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME****AVIS MODIFICATIF POUR COMPLÈMENT DE PUBLICITÉ****2ème parution,**

Par arrêté n° 2017 07 04 du 17/07/2017, le maire de CASAGLIONE, Corse du Sud, a ordonné le prolongement de l'enquête publique sur la révision n°1 du plan local d'urbanisme de la commune arrêté en conseil municipal du 25 novembre 2016. L'arrêté n° 2017 06 03 du 19 juin 2017 avait permis l'ouverture de cette enquête publique.

Monsieur **Raphaël COLONNA d'ISTRIA**, Technicien Principal de 2ème classe au Département de la Corse du Sud, a été désigné Commissaire Enquêteur par le tribunal administratif de Bastia.

L'enquête publique se déroule depuis le lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 10 août 2017 inclus, soit pendant une période initiale de 32 jours. Le siège de l'enquête publique est établi en mairie du village, lieu dit Accinto, 20111 CASAGLIONE.

Cette enquête publique est prolongée de 7 jours soit du vendredi 11 août 2017 au jeudi 17 août 2017 inclus. Elle durera ainsi 39 jours consécutifs permettant de compléter les mesures de publicité jusqu'ici imparfaites.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre seront déposés d'une part en mairie du village et d'autre part en mairie annexe, à TIUCCIA. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituel d'ouverture :

- **Mairie de CASAGLIONE au village du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00,**
- **Mairie Annexe de TIUCCIA le Mercredi et Vendredi de 09h00 à 12h00.**

Un registre dématérialisé est accessible à l'url suivante du lundi 10 juillet 2017 jusqu'au jeudi 17 août 2017 à 23h59 : <https://www.registre-dematerialise.fr/413>

Les pièces du dossier et ce registre dématérialisé seront également disponibles sur le site internet de la commune : <http://www.casaglione-tiuccia.fr> à l'onglet Urbanisme.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet, à feuillets mobiles, coté et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les observations pourront également être déposées sur le registre dématérialisé. Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- * Lundi 10 Juillet 2017 de 08h30 à 11h30, en Mairie de CASAGLIONE, Siège de l'enquête publique
- * Samedi 22 Juillet 2017 de 08h30 à 11h30 en Mairie Annexe de TIUCCIA,
- * Samedi 29 Juillet 2017 de 08h30 à 11h30 en Mairie Annexe de TIUCCIA,
- * Vendredi 04 Aout 2017 de 08h30 à 11h30 en Mairie de CASAGLIONE,
- * Jeudi 10 Aout 2017 de 14h00 à 17h00 en Mairie de CASAGLIONE.

En outre, le commissaire enquêteur recevra le public le jeudi 17 août 2017 de 14h00 à 17 h00 ponctuant ainsi la semaine supplémentaire.

Toute personne pourra demander des informations au secrétariat de la mairie. Elle peut également, à ses frais et sur demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire.

Le public pourra également adresser ses observations à l'adresse postale suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur – PLU
Mairie de CASAGLIONE - Lieu-dit Accinto - 20111 Casaglione

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an.

Le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le Maire,
Julien COLONNA.

N° 63

CORSE DU SUD
Le Département**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : PA2017-090**L'avis implique un marché public****Objet :** Revêtement et fossés bétonnés (2 lots)

RD 120 Zerubia-CANTON SARTENAIIS-VALINCO

Procédure : Procédure adaptée**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : oui

- Lot N° 1** - Maçonnerie
- Lot N° 2** - Revêtement

Critères d'attribution :

lot 1 : maçonnerie : prix : 60%
Qualité technique de l'offre : 40%

lot 2 : revêtement : prix : 70%
Qualité technique de l'offre : 30%

Remise des offres : 21/08/17 à 12h00 au plus tard.**Envoi à la publication le :** 19/07/2017Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>Mettre en scène votre intérieur,
pour une vie nouvelle ...

DERNIERES MINUTES

N° 66



Etude de Maître
BERNADETTE CESARI,
Notaire à Sartène (Corse Du Sud),
1, Avenue Hyacinthe Quilichini.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1 avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 5 juillet 2017, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet :

- la propriété, la mise en valeur ; l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement ;
- la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement ;

- la vente de ces mêmes biens pour autant qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la société ;
- et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

La dénomination sociale est :
L'OLIVERAIE.

Le siège social est fixé à : AJACCIO [20000], 9 rue Rossi.

La société est constituée pour une durée de 60 années.

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports en numéraire sont :
- Monsieur Pierre SERAFINI et Madame Marie ROMEI, son épouse, apporte la somme de HUIT CENTS EUROS [800,00 EUR].

- Mademoiselle Stéphanie SERAFINI apporte la somme de CENT EUROS [100,00 EUR].

- Mademoiselle Carine SERAFINI apporte la somme de CENT EUROS [100,00 EUR].

Associés et gérant :

Monsieur Pierre Louis Antoine SERAFINI, et Madame Marie Dominique ROMEI, son épouse, demeurant ensemble à AJACCIO [20000] 9 rue Rossi. Mademoiselle Stéphanie Angèle Antoinette SERAFINI, demeurant à AJACCIO [20000] 9 rue Rossi. Mademoiselle Carine Louise Emmanuelle SERAFINI, demeurant à SARROLA-CARCOPINO [20167] Patano A Rizzana.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : Monsieur Pierre SERAFINI.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis,
Le notaire.

N° 67

STOP GUM AND MEGOT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000.00 €
Siège social :
Immeuble Villa Carmen,
Bd Benoite Danesi, 20200 Bastia
794 754 598 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017 :
- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance

N° 68

ERRATUM

SUITE A ERREUR, ANNULLATION DE LA PARUTION DE LA LOCATION GERANCE ENTRE LA SOCIETE SARL LE COLIBRI DONT LE SIEGE EST SITUÉ A CASAMOZZA - COMMUNE DE LUCCIANA - IMMATICULEE AU REGISTRE DE COMMERCE DE BASTIA SOUS LE N° 497 120 303 ET MONSIEUR DA COSTA E SILVA ARMANDO/MADAME GUEDES DIAS RAMOS DA SILVA ANA MARIA.

N° 69

RELAIS MON REVE

Sarl au au capital de 15.000 €
Siège : Lieu-dit Aspretto, Rn 193
20000 Ajaccio
440461705 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 15/07/2017, conformément à l'article L223-42 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.
Formalités au RCS de Ajaccio.

N° 70

SAS DZ 2A

SASU au capital de 2.000 €
Siège : Zone Artisanale du Stiletto
Lot 22, Residence La Rocade,
20090 Ajaccio
814769790 RCS d' Ajaccio

Aux termes d'un PV des décisions de l'associée unique en date du 18 mai 2017, l'associée unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d' Ajaccio.

N° 71

AVIS

Constitution SSP à Corte en date du 13-07-2017 de: AAP. Forme: SCI . Capital: 100 Euros. Siège: 1 Rue Du Professeur Santiaggi, 20250 Corte. Durée: 99 ans. Gérance: Philippe SINDALI, 1 Rue Du Professeur Santiaggi 20250 Corte, Patrice PIACENTI, Maison Rose 20221 Cervione. Objet: Acquisition, revente exceptionnelle, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant. Cessions de parts sur décision extraordinaire des associés représentant au moins 2/3 des parts sociales. RCS: Bastia.

N° 72



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
32, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

RECITIFICATIF

Dans l'annonce parue dans le numéro 6673 du 07/07/2017 au 13/07/2017 concernant la transformation de la société « L'ORRIU PRODUTTI CORSI » en SAS, **il a été omis de préciser** que la société a rajouté à son objet social l'exploitation d'un bar à vins, restaurant, à compter du 26 juin 2017, date de l'AGE décidant de la transformation.

Pour avis au RCS d' Ajaccio.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

RECTIFICATIF

N° 73

Rectificatif à l'annonce n°74, parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle" semaine du 14/07/2017 au 20/07/2017, N°6674, concernant le Plan de Sauvegarde de la SARL Services Construction [SARL] :
Il fallait lire : Le Tribunal de commerce de Bastia a arrêté le Plan de Sauvegarde
Et non : A arrêté le Plan de Redressement comme cité par erreur.
Le reste sans changement.

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA,**
Greffiers Associés.

N° 74

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 03 juillet 2017, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination Sociale : ALVIC
Capital : Mille cinq cent euros [1.500 €] divisés en cent cinquante [150] parts de dix [10] euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : 20100 TIZZANO
Objet social : La location de tous biens immobiliers ; l'exploitation de locations meublées, l'aménagement et la construction de bâtiments à usage commercial et d'habitation, l'acquisition de terrains, et éventuellement la vente des bâtiments et locaux construits, La création ou l'acquisition de tous autres fonds ou établissements de même nature, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières ou financières pouvant se rattacher à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : Quatre-vingts dix neuf [99] années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1.500 €

Président : Monsieur Eric LOPEZ né le 04 mars 1964 à Montauban [82], célibataire, de nationalité française, demeurant : "3, Lieu-Dit Mancinu - 20110 PROPRIANO"

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce d' Ajaccio.

Pour insertion,

N° 75



B. LEONELLI

Avocat - 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 06 Juillet 2017, enregistré à BASTIA le 11 Juillet 2017, Dossier 2017 20558, référence 2017 A 00918, Maître Bernard ROUSSEL, domicilié à NIMES [30972] 850, Rue Etienne Lenoir, BP 89068, Cedex 9, èsqualité de Mandataire liquidateur à la liquidation judiciaire de la Société "RAPID'EAT", SARL au capital de 500 €, dont le siège social est à BORGIO [20290] 131, Impasse des Cerisiers, Lieu-dit Chioso Novo, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 789 589 900, **a cédé à** l'association "AMICALE DE BOUGE TA CORSE", dont le siège social est à BASTIA [20200] 5, Boulevard Giraud, un fonds de commerce de cafétéria, snack situé et exploité à BASTIA [20200] 2, Boulevard Paoli, moyennant le prix de 25.000 euros s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour la somme de 17.161,86 euros

- Au matériel pour la somme de 7.838,14 euros

La **date d'entrée en jouissance** a été fixée au 6 Juillet 2017

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Bernard ROUSSEL, domicilié à SAN MARTINO DI LOTA [20200] Immeuble U Boscu d'Oru, Pietranera, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion. L'Acquéreur.

N° 76

LA FLUTE ENCHANTEE

Société à Responsabilité Limitée
Société en liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 1430, Route du Village
20600 Furiani - Bastia B 411 733 470

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 31/05/2017, enregistrée à BASTIA le 12/07/2017, Dossier 2017/20631, Référence 2017/A 00922, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur Monsieur GONCALVES AFONSO Manuel demeurant 1430, Route du Village, 20600 FURIANI, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,

N° 77

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans l'Informateur Corse Nouvelle, le 09/06/2017, concernant la société ETANCHEITE CORSICA, **lire** BAT. MATTEI LIEU-DIT ERBAGHUI RN 193 20250 CORTE en lieu et place de Chez Madame PACTOL Muriel VILLAGE 20251 PANCHERACCA.

N° 78

SOCIÉTÉ DU PERTUSATO

SNC au capital de 753.048,98 €
Siège social : Golfe de Spérone
Les Hauts de Spérone
Lotissement 21 Ciapilli
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 383 485 588

L'assemblée générale mixte du 30/6/2017, a pris acte du décès le 5/4/2017, de Madame Françoise JACQUIN, associée de la société, Monsieur Hughes JACQUIN, Mesdames Agnès JACQUIN et Patricia THERON demeurant seuls associés.

Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.
Pour avis,
Le représentant légal.

N° 79

FLEUR DE VANILLE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social : Résidence Lyautey
Immeuble Masséna
20090 Ajaccio (Corse)
504 399 189 RCS Ajaccio

L'assemblée générale par une décision en date du 15 juillet 2017, après avoir entendu le rapport de Madame Virginie POISSON, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

N° 80

CORSE**CLIMATISATION SERVICE**

EURL Au capital de 8.000 euros
Siège social : Chiosu di Simone
20219 Monciale
RCS : 502 124 159 Bastia

Le 30/06/2017, Relevé de décisions des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2017. Mr SCIAMANNA Jean Louis, demeurant ROUTE D'OLETTA, LIEU DIT BELLE BONE, 20232 OLETTA, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au CHIOSU DI SIMONE, 20219 MONCIALE. Modification au RCS de BASTIA.

N° 81

**TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 10 juillet 2017, le Tribunal prononce l'arrêt du plan de cession en faveur de Doctegestio (AMAPA) aux conditions prévues dans l'offre déposée par le cessionnaire et prononce la liquidation judiciaire à l'égard de :

l'Association Corssad prise
en la personne de son Dirigeant
M. Michel Orsini, ayant
son siège social Immeuble 5th,
Rue Paratojo - 20200 Bastia

Forme : Association
Inscrite au RCS : 302 264 619
Activité : Aide et soins à domicile
Mandataire Judiciaire :
Maître Bernard Roussel, Résidence U
Boscu d'Oru, Pietranera, 20200 Bastia
Pour extrait : le Greffier.



N° 82

EARL DICEPPONI

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 183.700 euros
Siège social : RN 200,
Ldt DICEPPONI, 20270 Aléria
507992436 RCS Bastia

Préambule
Par décision du 11 juillet 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Juin 2017 et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur SCOTTO Jean-Marc, demeurant Baghione, 20270 ALERIA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au RN 200, Ldt Dicepponi, 20270 ALERIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.
Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 83

**Sébastien SEBASTIANI**

Avocat à la cour
35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
Fax : 04.95.31.82.38
E-mail : avocat@sebastiani.fr

**AVIS DE CESSI
ON DE LICENCE IV**

Par acte sous seings privés en date à Bastia du 29 juin 2017, enregistré au Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bastia le 29 juin 2017 dossier 201719193, références 2017 A 00843, il a été convenu d'une cession de licence IV dont les caractéristiques sont les suivantes :

Madame ROSSI Padoue Estelle, née, le 24/07/1957, à Penta Di Casinca (Haute-Corse) de nationalité française, demeurant 13, Rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia, immatriculée sous le numéro 348 103 896 au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Monsieur Pierre Louis PRUNETTA, né le 10 mars 1955, à Bastia, de Nationalité française, demeurant 13, Rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia. Mariés le 9 mars 1974 à Bastia. **Ont cédé à :**

La Société BINGO Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège social sera fixé 2, Rue Place du Marché aux Poissons, 20200 Bastia en cours de formation au R.C.S. BASTIA.

Une licence de débit de boissons et spiritueux, de catégorie 4, utilisée pour l'exploitation du fonds de commerce de débit de boissons, situé 2, Place du Marché aux Poissons et connu sous le nom de "la luparad" et inscrit au R.C.S de BASTIA sous le numéro 348 103 896, moyennant le prix de 40.000,00 euros. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publicités légales à l'adresse du fonds.

N° 84

AVIS

Suivant l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2016 de la SARL MINIGIO au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis lieu dit Saint Pancrace - Rn 193 - 20600 FURIANI - Siren 810 100 321 RCS BASTIA, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 30 juin 2016, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Micaël CADINU demeurant lotissement le Lancone - N° 1 - 20620 BIGUGLIA et fixé le siège de la liquidation lotissement le Lancone - N° 1 - 20620 BIGUGLIA.

Pour avis au RCS BASTIA.

N° 85

**Sébastien SEBASTIANI**

Avocat à la cour
35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
Fax : 04.95.31.82.38
E-mail : avocat@sebastiani.fr

**Avis de cession de fonds
de commerce et résiliation
de location-gérance.**

Par acte sous seings privés en date à Bastia du 4 juillet 2017 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bastia le 6 juillet 2017, dossier 2017 19928, référence 2017 A 00894, il a été convenu la cession du fonds de commerce dont les caractéristiques sont les suivantes : La Société DGIORDALIS, S.A.R.L au capital de 1000,00 €, dont le siège est situé à Bastia [20200] 1, Boulevard PAOLI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 810 632 984. **A vendu à :** La Société BIG CHOICE, S.A.S au capital de 1000,00 €, dont le siège est situé à Bastia [20600] Avenue de la Libération, Immeuble le Rivoli, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 809 428 766. Un fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité à Bastia, lui appartenant, connu sous le nom commercial "CUME IN CASA", et pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le numéro 810 632 984, moyennant le prix de 30.000,00 euros. **L'entrée en jouissance** est fixée au 4 juillet 2017. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publicités légales au Cabinet de Maître Sébastien SEBASTIANI, Avocat au Barreau de Bastia, y demeurant 35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia. Le contrat de location-gérance conclu sur le même fonds entre les parties le 10 juin 2016 est résilié à compter du 4 juillet 2017.

N° 86

AVIS

Suivant acte SSP en date du 15/06/2017 LA PINEDE, SARL au capital de 100000 euros, ayant son siège social Route de la Pinède, 20260 Calvi, 381 837 111 RCS de Bastia a confié en location-gérance à M. Girard Benoît, demeurant Résidence Champeau, 20260 Calvi, son fonds de commerce de : Restaurant, snack, bar, petite restauration sis et exploité au Camping Dolce Vita, Ponte Bambino, 20260 Calvi. La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée de 4 mois à compter du 15/06/2017 pour se terminer le 15/10/2017.

ICN Informateur Corse Nouvelle sans sa serviette de bain !

Nos bureaux ne ferment pas durant l'été, une permanence sera assurée en juillet et août...

En attendant que nos collaborateurs aient fini leurs congés, nous vous remercions par avance pour votre fidélité et vous assurons de la parfaite exécution de vos ordres.

**Attention : vos annonces doivent être émises vers notre boîte email dédiée
al-informateurcorse@orange.fr ou par télécopie au 04 95 32 02 38.**

Vous pouvez vous rendre directement à nos bureaux de Bastia : 1 rue Miot [2e étage] - 20200 Bastia de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures pour publication dans le numéro paraissant le vendredi de chaque semaine, réception limite le mercredi 11 heures pour le numéro de la semaine.

Au-delà, vous pouvez confier une annonce également pour le numéro suivant. Une attestation de parution vous sera fournie dans les plus brefs délais pour accomplir vos formalités.

**Vos appels sont reçus au 04 95 32 89 92 (Annonces légales), au 04 95 32 04 40 (Secrétariat gestion).
En cas d'urgence ou de non-réponse, n'hésitez pas à appeler le 04 95 32 89 95 (Direction).**

Le tarif d'insertion des annonces judiciaires et légales ne se fait pas au gré de chaque journal publicateur, mais en application de la loi n°55-4 du 14 janvier 1955, modifiée concernant les AJL, notamment ses articles 3 et 4 ;
et l'arrêté interministériel de décembre 2016.

**Pour les départements de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse :
Prix de la ligne HT 4,15 € - prix du mm/colonne HT 1,81 €**



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**



a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

ARADIO DI A CORSICA

Dipoi 35 anni

EN FM

**AIACCIU 103.2 BASTIA 98.9 CORTI 104 CALVI 87.9
GHISUNACCIA 107.4 PORTIVECHJU 93.7 BUNIFAZIU 101.2
VIVARIO 97 BUCUGNANU 107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA

**L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE
TELECHARGEZ LA !!**



18 184

Les chiffres de la semaine

immatriculations de voitures particulières neuves au 2^e trimestre 2017, soit une hausse de 11,2 % par rapport à l'année précédente, 82 % des immatriculations sur la période avril-mai-juin portent sur des véhicules de location.

-60

Les chiffres de la semaine

% de volume d'emploi agricole en Corse entre 1970 et 2010. L'emploi salarié a pour sa part chuté de 72 %, singulièrement sur les exploitations détentrices de vignes, passées de 88 % à 48 % d'employés agricoles permanents.

590

Les chiffres de la semaine

visites d'entreprise : c'est l'objectif fixé pour la Corse dans le cadre de l'Opération interministérielle vacances, destinée à renforcer le contrôle des activités touristiques et estivales, jusqu'au 15 septembre.

ISULA SURELLA

Conseil permanent corso-sarde : faire œuvres communes

À en croire le classement effectué par le quotidien *Il Sole 24 Ore*, qui a passé en revue les 103 provinces italiennes sur la base de 10 indicateurs de santé économique, si certaines régions sortent peu à peu de la crise, fût-ce lentement, la Sardaigne est en revanche de celles qui peinent à voir le bout du tunnel. Les pires contre-performances sont celles des provinces de Nuoro et Sassari qui, au bas du tableau, occupent respectivement les 99^e et 100^e position, tandis que Cagliari se trouve classée à la 96^e place et qu'Oristano se « hisse » à la 88^e. En parcourant dans le détail la cartographie par indicateurs, on apprend ainsi que le revenu par habitant de la Sardaigne a diminué, en moyenne, de 0,9% entre 2013 et 2016, les plus mauvais résultats concernant Cagliari, Sassari et Nuoro. Sur cette même période, s'agissant de l'évolution des dépôts bancaires par habitant, Sassari et Nuoro sont dans le rouge, tout comme elles sont parmi les provinces où le chômage, loin d'avoir calé -ne parlons même pas de diminution- a encore progressé, le cas le plus lourd étant celui de la province de Sassari, où le taux est passé en trois ans de 16,8% à 21,9%. Le bilan dressé par le quotidien italien est celui d'une Sardaigne où les dépenses de santé sont de plus en plus contraintes, où -bien plus encore qu'en Sicile ou dans le talon de la « botte », les habitants sont de moins en moins en situation de consentir des dépenses pour l'acquisition de biens durables, et où la proportion des jeunes diplômés a subi une érosion significative en l'espace de 3 ans : Cagliari - 8,2%, Sassari un - 6,9% lorsque la région de Bergame enregistre un + 18,5%. ■

Sources : *Il Sole 24 Ore*; *Sardinia Post*; *La Nuova Sardegna*.

IL FALLAIT LE DIRE

« Ça va être le contrôle de savoir si vous avez déjeuné avec tel industriel, avec tel responsable politique. Et pourquoi avoir déjeuné dans un hôtel 3 étoiles et non pas au McDo ? À partir du moment où vous ne présentez pas que des factures de McDo, toutes vos factures vont être rejetées » s'est alarmé le 18 juillet, le député LREM **Alain Turret**, face à

la perspective de voir supprimer l'indemnité représentative de frais de mandat au profit d'un système de remboursement en frais réels. Bienvenue dans la vraie vie, M. le député! ■

HAUT

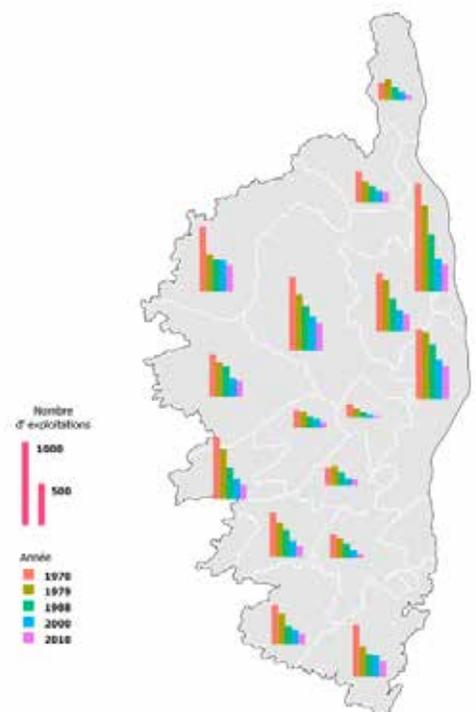
Après Dijon en 2016, c'est la commune de Zevaco qui a obtenu le prix « Villes de miel », remis à l'occasion des 7^{es} Assises de la biodiversité. Créé il y a deux ans par l'association Les Eco Maires, le concours national « Villes de miel » vise à mettre en lumière la richesse de la biodiversité locale en promouvant le miel des communes.

BAS

En juin 2017, les prix à la consommation de l'ensemble des produits pétroliers étaient en baisse sur la Corse par rapport au mois précédent : - 1,9 % sur le prix au litre du SP 95 et -1,8 % pour le prix au litre du gazole. Toutefois, les prix des carburants se situaient à un niveau supérieur à celui de juin 2016 : +2,6 % sur un an.

L'IMAGE DE LA SEMAINE

Évolution du nombre d'exploitations par Petite Région Naturelle Agrégée



Sources des graphiques et tableau : IGN BD ORTHO® Agrisat - Recensements agricoles 1970 à 2010 - ESEA 2013

TRANSPORTS

AIR CORSICA MET 25 000 BILLETS AUX ENCHÈRES

Grâce à une collaboration avec la start-up Corsica Trip, la compagnie aérienne propose à ses clients d'enchérir sur 500 billets par semaine, et de tenter ainsi de remporter ses vols au meilleur prix.



Et si vous pouviez voyager au prix que vous voulez? Depuis le 18 juillet, pour la première fois, Air Corsica, en collaboration avec la start-up Corsica Trip, met en vente aux enchères 25 000 billets d'avion aller simple sur l'année. Le principe est simple: tous les mardis, 500 billets d'avion sont proposés sur la plateforme www.bycorsicatrip.com. Le client peut alors s'inscrire pour le vol qui l'intéresse avant que, dans un deuxième temps, les enchères n'ouvrent le vendredi soir. Le jeu est alors d'être le dernier à enchérir sans dépasser son budget. Le dernier enchérisseur l'emportera le dimanche soir et recevra son billet la semaine suivante. Une démarche inédite et novatrice pour la compagnie aérienne régionale qui devient la première en Europe à proposer des billets d'avion aux enchères. Et donne ainsi la possibilité à ses clients de suivre les offres à partir d'un prix d'appel commençant à 1€ hors taxe et d'essayer, grâce au

jeu des enchères, de voyager à moindre coût. *«Aujourd'hui, on sait que les enchères c'est quelque chose qui est très demandé et qui permet au client de voyager au prix qu'il souhaite. Ça va également nous permettre d'augmenter nos coefficients de remplissage parce qu'on va donner envie de voyager à des personnes qui n'y avaient pas forcément pensé. On va leur donner envie d'enchérir»*, explique Jean-Baptiste Martini, directeur marketing et commercial d'Air Corsica. Outre permettre aux Corses de sortir de l'île au meilleur prix, le but de Corsica Trip est aussi de démocratiser la destination Corse. *«Les enchères permettent de casser un peu l'image de la Corse chère. Notre slogan est: choisissez le prix de vos vacances»*, souligne à ce titre le directeur de la start-up, Stéphane Susini.

Au delà, la démarche bénéficie aussi à la compagnie aérienne en ce qu'elle s'inscrit dans son plan de développement 2017-2020, qui vise la conquête d'un nouveau marché et une dynamique commerciale plus attractive. *«Ça nous permet aussi d'avoir un retour sur le réel prix du marché attendu, de comprendre les réelles attentes du marché»*, ajoute Jean-Baptiste Martini.

Ces enchères concerneront dans un premier temps un large panel des vols de la compagnie avec 90% des lignes proposées. Une offre qui devrait rapidement être étendue à l'ensemble du réseau. ■ **Manon PERELLI**

XYLELLA

LA CORSE BIENTÔT «ZONE D'ENRAYEMENT»?

Les annonces faites à l'issue de la dernière réunion du Cropsav, le 17 juillet à Ajaccio, ont paru satisfaire les représentants du monde agricole.

Leur concrétisation reste cela dit soumise à l'aval de l'Union européenne.

Attroupement, grille principale de la préfecture de Région barrée d'une banderole, petits mouvements sinon de colère du moins d'impatience: la réunion du Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire, animale et végétale (Cropsav) du 17 juillet, consacrée à la lutte contre la xylella fastidiosa menaçait d'être houleuse. Et ce d'autant que les dernières nouvelles du front n'étaient pas franchement faites pour rassurer. Quelques jours auparavant, alors que la présence de la bactérie était attestée en Espagne, à Alicante, les oléiculteurs de Corse étaient montés au créneau pour dénoncer les *«mensonges de l'État»* quant à l'étendue de la propagation de la xylella dans l'île ainsi qu'un certain laxisme dans l'attribution de dérogations pour l'entrée de végétaux en provenance de zones touchées par la xylella et notamment l'Espagne. Dans la foulée, l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) et l'Office de développement agricole et rural de la Corse (Odar) avaient pris position, poliment mais fermement, en qualifiant notamment de *«totalement incompréhensible [...] l'attitude du préfet et de ses services, qui restent sourds à toutes les alertes, et manquent singulièrement de transparence sur les données»*.

Mais finalement, cette - longue - réunion s'est soldée par la perspective d'avancées satisfaisantes, du moins pour peu que les annonces débouchent sur du concret. Le ministère de l'Agriculture a en effet proposé à l'Union européenne que la stratégie de lutte contre la bactérie évolue vers une stratégie d'enrayement qui s'appliquerait sur toute la Corse, autorisant la libre circulation des plants à l'intérieur de l'île, en y facilitant notamment l'échange de végétaux et le bouturage d'arbres fruitiers, mettant fin à un arrachage systématique et offrant la possibilité de replanter des végétaux autres que ceux répertoriés comme étant des hôtes de prédilection de la bactérie, ce qui permettrait de replanter de l'immortelle. Détail savoureux, cela dit, la Corse, où la bactérie est arrivée via l'entrée de plants en provenance de pays de l'UE, devra apporter des garanties quant à la prise de précautions pour éviter la diffusion de la bactérie, avec une vigilance accrue sur la sortie de plants insulaires. L'Union européenne devrait faire connaître sa décision avant la fin de l'été. D'ici là, reste à préserver l'île de l'entrée de nouvelles souches. ■ **EM**



Photo Eric Patris



Ancien intendant dans l'Armée de l'air, Paul Angeli a repris les destinées de l'auberge des Deux vallées, au col d'Arcarotta.

Une reconversion qui a permis d'assurer la pérennité de cet établissement.

Il y a des choix de vie qui, loin de paraître évidents sont pourtant là, à portée de main... gérer un jour l'auberge des Deux vallées, établissement emblématique du col d'Arcarotta, point de jonction de la vallée de l'Alisgiani et de celle d'Orezza, n'avait très certainement jamais titillé l'esprit de Paul Angeli. Lui, le villageois de Tarranu, qui ne compte plus les heures passées dans l'ancien dancing des années 30, devenu restaurant de spécialités corse, notamment avec Michel Vincenti à la baguette. Ce dernier, désireux de prendre sa retraite après plus de vingt ans de bons et loyaux services, cherchait désespérément reprenneur. Avec l'idée directrice de confier l'auberge à la personne capable d'en assurer la pérennité. Les saisons ont passé, alors que Michel Vincenti perdait espoir de trouver reprenneur. Jusqu'à ce que sonne l'heure de la retraite militaire pour Paul Angeli, après 26 années d'intendance et de gestion de mess dans l'Armée de l'air. Comme tout Corse qui se respecte, Paul Angeli rentre alors au village, à Tarranu, où il entreprend de rénover la maison familiale. Rattrapé par ses vieux démons et sa passion pour la cuisine, avec l'indéfectible et si précieux soutien de son épouse Sylvie, il signe la vente qui visiblement a satisfait les deux parties! En juin 2013, l'auberge des deux vallées du col d'Arcarotta changeait donc de propriétaire tout en demeurant *casa alisgianinca*. Son avenir se présentait sous les meilleurs auspices et de l'avis général, cette passation de pouvoir n'a engendré que du positif. Dans la lignée de ce qui a toujours fait la notoriété de cet établissement du profond rural où gastronomie rime de fait avec identité.

L'auberge des Deux vallées, c'est avant toute chose un cadre. On est en pleine montagne, et la vue dégagée de la terrasse offre un panorama exceptionnel avec au bout du regard, un coin de mer bleue qui rappelle - si besoin est - la principale caractéristique de la Corse qui se veut «une montagne dans la mer». Côté décor, on est dans le vrai!

La structure ne dépare pas. Du rustique où la matière, entre pierre et bois, murs chaleureux et espace cheminée, signifie le charme corse prisé des touristes et apprécié à sa juste valeur par les autochtones. La table enfin, et une carte surprenante dans sa conception et plus encore dans ses saveurs. Du traditionnel et de la modernité. Un secret familial ancestral pour la confection de la charcuterie. Et un côté jardin «bio» avec notamment les fraises du verger de Tarranu qui sont la base de desserts que madame confectionne avec raffinement. Voilà au moins deux bonnes raisons de se rendre au col d'Arcarotta et de vivre l'étape gourmande que propose l'auberge des Deux Vallées, avec bien d'autres surprises à son menu. Le dimanche, comme tous les dimanches de juillet et août, de 8 h 30 à 13 h, c'est jour de petit marché des producteurs locaux et de *migliacci* au feu de bois à déguster sur la terrasse de l'auberge. Le coup de cœur de Paul et Sylvie a tout du coup de maître. L'établissement a conservé son aura de lieu d'échange, de sérénité et de régal des papilles. La rencontre avec le couple maître de lieux constituera l'essentiel de cet inoubliable moment. ■ Jacques PAOLI



Photos Jacques Paoli

COUVENT DE MARCASSU

LES BERGERS DONNENT DE LA VOIX



Photo Pierre Pasqualini

Ce n'était pas l'avènement d'un énième boys band. C'était bien mieux que ça. À la guitare, au synthé ou au micro, une vingtaine de bergers ont fait le show le 15 juillet à Cateri, pour contribuer à la réfection du couvent de Marcassu.

En Balagne, mais aussi dans le Niolu, la Castagniccia et la Casinca, le mot était passé. Et le 15 juillet une vingtaine de bergers investissaient la salle des fêtes de Cateri. Durant toute une soirée, ils ont enchaîné sur scène et au comptoir des chants qui parlent de travail, d'amour, de vie afin de récolter des fonds pour la réfection du couvent de Marcassu. Ce couvent, bâti en 1608 sur les ruines du château de Marcassu et occupé depuis cette époque par des Bénédictins de la congrégation Notre-Dame de l'Espérance ne compte aujourd'hui qu'un seul religieux. Difficile dans ces conditions de gérer les réparations d'une telle bâtisse. De plus, cet édifice quasi-vidé attise, de façon récurrente, les convoitises de gens qui voudraient appliquer la morale de la fable de La Fontaine: «*aide-toi, le ciel t'aidera...*»

Aussi, pour maintenir le couvent et son caractère religieux, l'association «Les amis de Marcassu» organise des soirées et en appelle à la générosité des habitants. Des bénévoles ou plutôt des gardiens qui s'occupent du couvent en attendant que la vie religieuse y reprenne ses droits. «*Nous voulons tout simplement que ce couvent reste un couvent, qu'il continue de recevoir des pères, des frères et des sœurs. Notre objectif est donc d'attendre une congrégation pour le relancer. D'ici là, nous le protégeons car nous ne voulons pas que ce lieu de culte devienne un endroit matérialiste*» explique leur présidente, Marie-Thérèse Avon-Soletti. La générosité, les bergers insulaires n'en manquent pas, eux qui savent combien l'entraide permet de franchir les obstacles. C'est ainsi que la profession organisait, de temps à autre, la fête des bergers en Balagne. La dernière en date remontait à maintenant cinq ans. Mais c'était compter sans la volonté de l'oblate du couvent, Mireille Bourgogne, déjà à l'initiative de la dernière fête pastorale de la micro-région, à Sant'Anto-

ninu: «*Cette fête avait eu un immense succès. Avec l'association des amis de Marcassu, nous cherchons toujours de nouvelles idées pour récolter des fonds. J'ai donc eu celle de faire appel à mes amis bergers pour leur demander de retenter l'expérience pour nous. Cette soirée, outre le côté caritatif, c'est surtout un moyen de rendre hommage à ce métier, à ceux qui l'exercent et à ceux qui ne sont plus là*» confie-t-elle.

Pour Gilbert Morachini, éleveur de brebis balanin, il était naturel de donner une telle soirée: «*Nous n'avions plus eu d'occasion de faire une soirée comme celle-là. Lorsque l'association nous a contactés et nous a demandé de l'aide, nous avons accepté sans hésiter. L'idée est d'abord partie des bergers balanins qui en ont discuté avec des bergers d'autres régions de Corse et nous avons réuni une vingtaine de gens de la profession. C'était important pour nous de faire quelque chose pour venir en aide à une association qui se bat pour maintenir ce patrimoine. Et comme nous aimons faire la fête, nous avons trouvé le moyen d'associer fête et solidarité*». Une initiative qui ne devrait pas en rester là: «*Nous sommes quelques amis et nous aimons le chant. Alors, nous nous sommes dit: si nous pouvons nous amuser un peu en chantant, le tout en aidant des gens, pourquoi ne pas le faire? Nous sommes amateurs, ce qui nous intéresse surtout c'est de faire passer une bonne soirée aux personnes qui viennent aider l'association. Pour nous, c'est avant tout une occasion de nous retrouver, de boire un verre entre amis et de parler du travail. Aujourd'hui, on a repris ce concept sympa de fête des bergers et on va probablement en refaire dans d'autres régions. Notre prochaine soirée sera à Penta di Casinca. Ensuite, nous irons partout où l'on a besoin de nous... si on a besoin de nous bien sûr!*» explique Gilbert Morachini. ■ Pierre PASQUALINI.

Photo DR



AFA

■ CORSICLASSIC

Le 27 juillet, 21h. Eglise St Antoine de Padoue.

☎ 06 61 78 89 94 &

www.helloasso.com/associations/corsiclassic

Un festival itinérant pour une double découverte : celle du patrimoine architectural corse et d'œuvres musicales classiques, du trio au sextuor, de Bach à Tchaïkovsky. Programme : autour du quatuor à cordes opus 10 de Debussy.

AJACCIO

■ CAROLINE, SŒUR DE NAPOLÉON, REINE DES ARTS

Jusqu'au 2 octobre. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Autour de la personnalité de Maria-Annunziata Bonaparte, devenue Caroline Murat et reine consort de Naples, le Palais Fesch offre un panorama sur le phénomène artistique européen que constitua le néo-classicisme.

■ ERAMU IN CANTU

Le 24 juillet, 19h30. Eglise St Erasme.

☎ 07 69 88 78 73 & www.ajaccio-tourisme.com

Créé par le chanteur et guitariste Christophe Mondoloni et le saxophoniste Paul Mancini un spectacle conçu comme un voyage au cœur des musiques et des chants traditionnels qui bercent la Corse depuis la nuit des temps.

■ KATERINA KOVANJI

Le 22 juillet, 20h. Eglise St Roch.

☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com

Accompagnée au piano par Laura Sibella, la mezzo-soprano Katerina Kovanji, soliste de la philharmonie de Saint-Petersbourg et de la compagnie lyrique de Foggia, interprète des œuvres de Rossini, Mozart, Kurt Weil, Haendel et Bernstein.

■ CORSICLASSIC

Le 25 juillet, 18h30. Eglise San Rucchellu.

☎ 06 61 78 89 94 &

www.helloasso.com/associations/corsiclassic

Un festival itinérant pour une double découverte : celle du patrimoine architectural corse et d'œuvres musicales classiques, du trio au sextuor, de Bach à Tchaïkovsky. Programme : autour du Souvenir de Florence, de P.I. Tchaïkovsky.

■ SPARTIMU

Le 26 juillet, 19h30. Eglise St Roch.

☎ 06 33 21 35 60 & www.ajaccio-tourisme.com

Les cinq chanteurs du groupe se sont donné pour mission de participer à la vie du chant polyphonique, interprétant des chants traditionnels de l'île mais aussi ceux issus des patrimoines géorgien, sarde, irlandais, américain...

■ FRANÇOIS LANZI

Le 29 juillet, 20h. Eglise St Roch.

☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com

Formé au Conservatoire national supérieur de musique de Paris, dans la classe d'Alexandre Lagoya, le guitariste François Lanzi propose un répertoire courant sur plusieurs siècles, de la Renaissance à nos jours.

ALTAGENE

■ RENCONTRES CULTURELLES ALTALEGHJE

Jusqu'au 23 juillet. Dans le village.

☎ www.altaleghje.com

Troisième édition d'un festival qui privilégie les échanges entre le public et le monde culturel, lors de débats, lectures, expositions, animations jeunesse, autour de thèmes tels que la littérature et le cinéma, l'archéologie, l'architecture et la liberté de la presse.

BASTIA

■ SECRETS D'ÉPAVES

Jusqu'au 23 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

De l'Antiquité à la Seconde Guerre mondiale, plus de 300 objets découverts lors de fouilles sous-marines lors de ces

50 dernières années, présentés et scénographiés. Exposition organisée avec le concours de la Drassm.

■ I SULLEONI

Du 26 au 29 juillet. En divers lieux. ☎ 04 95 55 95 24 &

www.bastia.corsica

Un concentré de rencontres culturelles pour tous les publics, autour de spectacles de théâtre ou de danse, de concerts, d'ateliers, de découvertes patrimoniales et artistiques, de cinéma. Chaque jour, plusieurs rendez-vous gratuits et récurrents

BOCOGNANO

■ CORSICLASSIC

Le 29 juillet, 21h. Eglise Ste Lucie. ☎ 06 61 78 89 94 &

www.helloasso.com/associations/corsiclassic

Un festival itinérant pour une double découverte : celle du patrimoine architectural corse et d'œuvres musicales classiques, du trio au sextuor, de Bach à Tchaïkovsky. Programme : autour du Souvenir de Florence, de P.I. Tchaïkovsky.

BONIFACIO

■ XI^E BIENNALE PHOTOGRAPHIQUE

Jusqu'au 27 juillet. Espace St Jacques.

☎ www.bonifacio-mairie.fr

Organisée par le Centre Méditerranéen de la photographie, cette exposition présente les travaux de Roberto Battistini, «*Corse 1943, les combattants de la liberté*»; Olivier Laban-Mattei «*Zenga, Zenga*»; et Arthur Smet «*Un soldat photographe pendant la guerre d'Algérie*».

BRANDO

■ CAP SUR LE RIRE

Du 26 au 28 juillet, 21h30. Théâtre de verdure d'Erba-

longa. ☎ 04 95 33 22 62 www.corsicafestivals.com/

Quatrième édition de ce festival dédié à l'humour. Le 26 : Raph & Max. Le 27 : François-Xavier Demaison. Le 28 : Marc-Antoine Le Bret.

DEUX SEVI/DEUX SORRU

■ SORRU IN MUSICA

Jusqu'au 30 juillet. Dans tout le canton. ☎ www.sorru-in-musica.corsica

Depuis 14 ans, le festival garde son cap : donner accès à la musique au plus grand nombre. Le 21 à Vico, 18h30. Le 22 à Letia, 20h. Le 23 à Renno, 17h30. Le 24 au couvent de Vico, 20h. Le 25 à Piana, 18h; à Murzo, 20h. Le 26 à Soccia, 18h30. Le 29 au couvent de Vico, 18h. Le 29 à Azzana, 18h; à Coggia, 20h. Concerts gratuits.



LAMA

● Du 29 juillet au 4 août. En divers lieux du village.

☎ 04 95 48 21 60 & festilama.org

Plus d'une vingtaine de films programmés, du court au long-métrage, du documentaire à la fiction, d'ici ou d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui.

LEVIE

■ VANITÉS

Jusqu'au 30 septembre. Musée départemental de l'Alta

Rocca. ☎ 04 95 78 00 78

Le peintre Mario Sepulcre reprend le thème très en vogue au XVII^e de la vanité, allégorie du passage du temps, de la mort, de la vacuité. Mais ici, le motif du crâne est remplacé par... le citron!



FESTIVAL

ICN # 6675

PATRIMONIO

■ TIME IS TIME WAS

Jusqu'au 1^{er} octobre. Espace d'art contemporain Oregna de Gaffory.

☎ 04 95 37 45 00 & www.orengagaffory.com

Dix ans après l'exposition RRB, Pascal Dombis revient investir l'espace Oregna avec une création illustrant la question du temps, récurrente dans son travail et invitant à une réflexion sur notre rapport au temps à travers les univers numériques et technologiques

■ NUITS DE LA GUITARE

Jusqu'au 25 juillet, 21h30. Théâtre de verdure. ☎ 04 95 37 12 15 & www.festival-guitare-patrimonio.com

Le 21 : Joanne Shaw Taylor/Rival sons. Le 22 : Laurence Jones/Keziah Jones. Le 23 : Yamandu Costa & Guto Wirtti/Ed Motta. Le 24 : The No Face/Trust. Le 25 : A.Boyer & S.Giniaux/Renaud.

PORTO-VECCHIO

■ UN ÉTÉ AU THÉÂTRE

Les 25, 26 et 27 juillet. Usine à liège. ☎ 04 95 72 02 57

I Chhachjaroni présentent leurs derniers spectacles et invitent d'autres troupes insulaires. Les 25 et 26 : 19h30, L'oie aux plumes d'or (à partir de 4 ans); 21h15, [Sans] Roméo et [sans] Juliette, comédie d'après Shakespeare. Le 27 : 19h30, Pinocchio (tout public); 21h15, Le médecin malgré lui, de Molière.

SAN GAVINO DI CARBINI

■ MAISTOSA, DA L'INFERNU À U PARADISU

Le 22 juillet, 20h30. Teatru d'Orra. ☎ www.orra.fr

Création chorégraphique du Collectif jeune danse sur des chants polyphoniques interprétées par le groupe A Riccucata.

SARROLA-CARCOPINO

■ SALUTE

Le 22 juillet. Dans tout le village.

☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com

Dans le cadre des Samedis en pays d'Ajaccio, une création chorégraphique événementielle de la compagnie Créacorsica dansée dans les rues, sur les places et les parvis, sur des musiques corses, traditionnelles ou contemporaines.

VALLE-DI-MEZZANA

■ CHARLIE CHAPLIN, SA VIE, SON ŒUVRE

Le 29 juillet, 21h. ☎ 04 95 51 53 03 & www.ajaccio-tourisme.com

Dans un one-man-show mêlant musiques de films et récits, le saxophoniste Paul Mancini rend hommage à Charles Spencer Chaplin, réalisateur et compositeur des musiques de tous ses films. Spectacle gratuit, offert par l'Office de tourisme.

C'EST LEUR TOURNÉE

BARBARA FURTUNA

Cet ensemble vocal qui revendique un ancrage dans la culture et les traditions corses tout en refusant de se laisser enfermer dans les clichés a tracé sa propre voie.

Le 21, à Erbalonga, église St Erasme. Le 23 à Poggio d'Oletta, église San Cervone. Le 24 à Calvi, cathédrale St Jean Baptiste. Le 26 à Propriano, église N-D de la Miséricorde. Le 27 à Bonifacio, église St François. Le 29 à Bastia, cour du musée.

☎ www.barbara-furtuna.fr

MERIDIANU

À la fois chanteurs et musiciens, les membres de ce trio possèdent toutes les nuances du chant polyphonique. Leur répertoire comprend chants traditionnels et créations.

Le 21 à Saint Florent, Cathédrale du Nebbiu. Le 24 à Cateri, couvent de Marcassu. Le 28 à Piana, église Ste Marie. ☎ www.meridianu.com



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

orange™

30

Corse - PACA

SFR

390

National

numericable™

95

Bastia



@

Internet

Lundi 24 Juillet

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h00 Foire de l'Île-Rousse - 11h45 Délires Sur le Net - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Settimanale - 13h15 Simulation - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 15h25 Noob - 16h10 Zikspotting - 17h05 Noob - 17h30 Délires Sur le Net - 17h45 A votre Service - 18h00 Clips Musicaux - 18h30 Tarzan - 19h00 Entre Deux Feux - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Foire de l'Île-Rousse - 20h50 Grand Tourisme - 21h45 Zikspotting - 22h30 Nutiziale - 22h40 Clips Musicaux - 23h00 Associ - 0h00 Nutiziale

Jeudi 27 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 Associ - 11h30 Ci Ne Ma - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Le Maître des Marionnettes et ses Enfants - 13h35 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 Ben' Bop - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 18h25 Una Parolla Tanti Discorsi - 19h20 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 100% Rock - 21h50 Délires Sur le Net - 22h00 Noob - 22h10 Autoroute Express - 22h30 Nutiziale - 22h40 Associ - 23h00 Tarzan - 23h20 Grand Tourisme - 0h00 Nutiziale

Mardi 25 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h45 Associ - 11h10 Zikspotting - 11h25 Tarzan - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Tactiques de Toque - 12h30 Nutiziale - 12h40 Associ - 13h10 Autoroute Express - 13h25 Zikspotting - 14h30 100% Rock - 17h15 Clips Musicaux - 17h50 A votre Service - 18h00 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h50 Associ - 19h20 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Simulation - 21h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 28 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Una Parolla Tanti Discorsi - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Entre Deux Feux - 13h15 Tarzan - 13h45 Grand Tourisme - 14h30 Simulation - 14h45 Foire de l'Île-Rousse - 15h30 Zikspotting - 16h15 Ben' Bop - 17h20 Noob - 18h40 Le Maître des Marionnettes et ses Enfants - 19h30 Nutiziale - 19h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 20h35 Ci Ne Ma - 20h50 The Jon Spencer Blues Explosion - 22h30 Nutiziale - 22h40 I Ghjuvannali - 23h30 A votre Service - 23h40 Délires Sur le Net - 0h00 Nutiziale

Mercredi 26 Juillet

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h00 I Ghjuvannali - 12h15 Le Sud Vous en Faites Tout un Plat - 12h30 Nutiziale - 12h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Noob - 14h30 The Jon Spencer Blues Explosion - 15h20 Entre Deux Feux - 17h55 Clips Musicaux - 18h15 Zikspotting - 18h25 Grand Tourisme - 18h40 I Ghjuvannali - 19h30 Nutiziale - 19h40 Le Maître des Marionnettes et ses Enfants - 20h35 Ben' Bop - 21h45 Zikspotting - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises